



Le Mensuel de L'Observatoire de l'islamisation

N°31 Janvier 2012

Dirigé par Joachim Veliocas

Sommaire

Le grand entretien

Professeur Sami Aldeeb Abu Sahlieh. La Sharia en questions.
Pages 2 à 9

Dossier du mois : Islamisme et socialisme

> **Toutes les subventions**
> **Toutes les relations**
Pages 10 à 16

Présidentielles

> **Les 700 mosquées algériennes en campagne antisarkozyste. Abderrahmane Dahmane à la manœuvre.**
Pages 17 à 19

Etats-Unis :

> **L'OCI reçu par le Département d'Etat à Washington. L'interdiction de la critique de l'islam exigée aux démocrates. Les républicains indignés.**
Pages 20-21

Orient :

> **Le New York Times révèle les réseaux de financement du Hezbollah**
Pages 22-23

Hamas

> **L'incroyable destin de Mosab Hassan Youssef, fils d'un fondateur du Hamas, converti au christianisme et agent d'Israël.**
Pages 24-27

Stratégie islamiste

> **La théorie du «gradualisme» dans l'application de la sharia.**
Pages 28-29

Histoire

> **La bataille de Covadonga en 722. Ou comment Don Pelayo refusa de collaborer avec l'occupant .**
Pages 30 à 32.

Editorial

Islamisme et socialisme, les liaisons dangereuses.

Par Joachim Véliocas

Pour ceux qui lisent l'Observatoire de l'islamisation depuis 2007, ce n'est pas une découverte. L'ouvrage Ces maires qui courtisent l'islamisme paru en octobre 2010 (éditions Tata-mis) a déjà étudié les cas les plus sévères de collusion entre les mairies de grandes villes, indistinctement de gauche ou de l'UMP, et des associations islamistes (je dit bien islamistes) bénéficiant de leurs largesses se concrétisant en subventions publiques ou en mise à disposition de terrain pour des sommes symboliques.

Ce mois-ci nous nous concentrons sur les élus du Parti socialiste, les prochains mois nous traiterons des autres partis recourant aux mêmes méthodes. Notamment le PCF, le Modem et l'UMP malgré ce qu'on pourrait imaginer en voyant une façade de fermeté.

Car lister toutes les mairies concernées par une collaboration active avec des associations liées souvent à l'UOIF, première fédération d'associations musulmanes en France dont les dirigeants se disent ouvertement proche des Frères Musulmans, **aboutit à un catalogue à la Prévert: Clichy, Créteil, Poitiers, Nantes, Lille, Les Ulis, Roissy-en-Brie, Rochefort, Saint-Etienne, La Rochelle, Angoulême.** Sont répertoriés tous les montants des subventions aux «centres socio-culturels» des mosquées pour reprendre l'expression d'un conseiller général socialiste de Seine-et-Marne lorsqu'il a qualifié l'espace d'enseignement de la mosquée radicale de Roissy-en-Brie.

Nous n'abordons pas l'Institut des cultures d'islam de **Bertrand Delanoë**, coûtant 22 millions d'euros au contribuable parisien, tant cette affaire méritera un traitement tout particulier les prochains mois.

Cette stratégie de séduction de l'électorat issu de l'immigration, fût-elle islamiste en l'espace, est ouvertement exposée dans une note par le « think tank » (réservoir d'idée) socialiste Terra Nova.

Ayant pris acte de la fuite de l'électorat populaire français vers un Front National au programme de plus en plus socialisant et protecteur, Terra Nova considère les « minorités » comme un relai de croissance, un réservoir de voix indispensable au Parti socialiste. Le mérite de ce rapport est d'avoir pour la première fois divulgué ce que tous les observateurs politiques avaient compris depuis des années. Et ce n'est pas le journaliste du très socialiste *Nouvel Observateur*, **Hervé Algalarrondo**, avec son ouvrage « La gauche et la préférence immigré » (Plon, 2011), qui nous contredira.

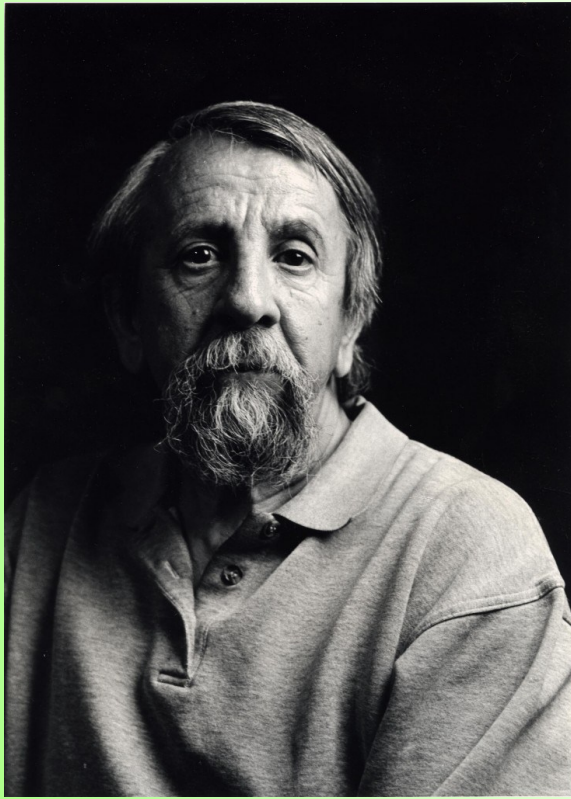
Le Mensuel de l'Observatoire de l'islamisation
est édité par L'Atelier

Directeur de publication : Joachim Veliocas. Site internet : www.islamisation.fr
© Islamisation 2007. Reproduction strictement interdite.
Courriel : joachim.veliocas@hotmail.fr
Mise en page : Studio TAN.
Abonnement annuel (12 numéros) : 71€ (soutien : 100€).

www.islamisation.fr

Le grand entretien

Professeur Sami Aldeeb Abu Sahlieh : la Sharia en questions



Un spécialiste du droit musulman

Chrétien d'origine palestinienne, de nationalité suisse, licence et doctorat en droit (Fribourg), diplôme en sciences politiques (Genève), habilitation à diriger des recherches (Bordeaux), professeur des universités (CNU France, sections 1 et 15), responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé (1980-2009), directeur du Centre de droit arabe et musulman, Professeur invité aux universités d'Aix-en-Provence, Cergy-Pontoise, Grenoble, Palerme, Trente et Lugano. Auteur de nombreux ouvrages et articles sur le droit arabe et musulman, dont une traduction du Coran par ordre chronologique en français (et prochainement en italien et en anglais), et une traduction arabe de la constitution suisse pour la Confédération.

Vous trouvez sur son site plus de 8000 pages de ses écrits à télécharger gratuitement

<http://www.sami-aldeeb.com/>

J'échangeais quelquefois par courriel avec le professeur **Sami Aldeeb**, qui répond toujours courtoisement à n'importe quelle question, et évidemment il ne manque pas d'en surgir pour un Observatoire de l'islamisation qui tâche d'étudier en profondeur et rigueur le sujet technique de l'islam sous ses angles juridiques et scripturaires.

Alors, quand l'année dernière Sami Aldeeb est venu de Suisse jusqu'à l'Université de Cergy-Pontoise pour des conférences sur le droit musulman, j'ai sauté sur l'occasion pour lui proposer de dîner, habitant à côté.

Et c'est dans un restaurant alsacien que nous avons pu mieux nous connaître, lui le professeur à la longue carrière internationale, et moi le jeune homme (30ans) de la génération internet, qui bien que m'étant constitué une solide bibliothèque sur l'islam, ne pourra arriver à une telle connaissance encyclopédique. S'occuper durant vingt ans de la documentation musulmane à l'Institut suisse de droit comparé, en plus d'avoir l'arabe pour langue maternelle, ça installe notre invité du mois.

La simplicité du personnage, son franc parler, la sincérité avec laquelle il défend les valeurs de la civilisation devraient inciter les médias à l'inviter plus souvent, même si on l'a vu quelquefois dans des débats sur l'islam en Suisse.

Mais il fait partie de ces universitaires discrets, comme les **Dominique Sourdel**, **Marie-Thérèse Urvoy** et **Rémi Brague** à qui les médias préfèrent les « tchatcheurs » rassurants comme les **Malek Chebel** et **Abennour Bidar** ou **Raphaël Liogier**.

En écoutant, les seconds, on peut dormir tranquille, les islamistes formeraient une secte déviante et marginale, auxquels même les musulmans pratiquants en France seraient imperméables aux discours.

Mais quand les 700 000 Tunisiens en France votent à 60% pour les Frères Musulmans de *Ennahda*, on se dit qu'il faudrait mieux lire les premiers et éteindre la télévision quand apparaissent les seconds.

Joachim Véliocas

Joachim Véliocas: Quand est-ce que les musulmans ont-ils commencé à parler de sharia dans leur histoire ? Quelle est son étymologie et sa meilleure traduction en langue française?

Sami Aldeeb : Étymologiquement, le terme *sharia* signifie le chemin qui mène à l'abreuvoir, au courant d'eau qui ne se dessèche pas. Aujourd'hui encore, on utilise le terme *shari'* pour désigner la route. Il revient, sous différentes formes, quatre fois dans le Coran pour indiquer les prescriptions, la législation: 5:48 ; 42:13 ; 42:21 et 45:17-18. Nous en citons le premier :

"Nous avons fait descendre vers toi le livre avec la vérité, confirmant ce qui est devant lui du livre et prédominant sur lui. Juge donc parmi eux d'après ce que Dieu a fait descendre. Ne suis pas leurs désirs, loin de la vérité qui t'est venue. À chacun de vous nous avons fait une législation (shar'ah) et une voie (minhaj). Si Dieu [l']avait souhaité, il aurait fait de vous une seule nation. Mais [il veut] vous tester en ce qu'il vous a donné. Devancez-vous donc dans les bienfaisances. Vers Dieu sera votre retour à tous et il vous informera alors de ce en quoi vous divergiez."

SA: La sharia est traduite en français par le droit musulman, mais ce terme trompe du fait qu'on l'assimile au concept « droit » qui a un sens beaucoup plus restreint que le terme sharia. En effet, les juristes musulmans définissent la *sharia* comme étant : « Les normes transmises par la révélation à Mahomet qui améliorent l'état des gens en ce qui concerne leur vie terrestre et l'autre vie, que ce soit des normes d'ordre dogmatique, cultuel ou éthique ». La sharia règle en fait les rapports entre l'homme et Dieu, les rapports entre les individus, les rapports des individus avec l'État, et les rapports des États entre eux (dont la question du jihad visant à étendre l'islam sur l'ensemble de la planète). Lorsqu'un musulman dit qu'il veut appliquer la sharia, il entend tous ces rapports, sans aucune exception aucune, y compris le régime politique et le jihad.

Le terme sharia est souvent remplacé par le terme fiqh. Étymologiquement, ce dernier terme signifie: la compréhension, la connaissance. Le Coran utilise les dérivés de ce mot dans ce sens vingt fois dans de nombreux versets. Chez les juristes musulmans, il désigne le savoir par excellence, le savoir religieux qui consiste à connaître les droits et les devoirs de l'homme. Et à ce titre, il est un synonyme de shari'ah. L'article premier de la Majallah, code ottoman, définit le fiqh comme suit: "la connaissance des questions pratiques du droit musulman" (*al-masa'il al-shar'iyyah al-'amaliyyah*). Il ajoute: "Les dispositions du fiqh se rapportent à la vie future et comprennent les matières du culte. Elles concernent aussi la vie temporelle et se divisent en trois catégories, à savoir: le mariage, les transactions et les sanctions". Le faqih est l'expert en fiqh.

JV: Quelles sont les différences entre la sharia sunnite et la sharia chiite ?

SA: Les musulmans se sont divisés après la mort de Mahomet en 632 principalement en trois groupes : les sunnites, les chiites et les kharijites. Chacun de ces groupes connaît des subdivisions internes maintenues jusqu'à ce jour-ci. Les sunnites représentent probablement 90% de la population musulmane, et les chiites le 10% restant. Quant aux kharijites, ils sont connus aujourd'hui sous le nom d'ibadites et se trouvent principalement à Oman, mais aussi dans certains pays de l'Afrique du Nord. Ces divisions avaient des raisons politiques, notamment l'exercice du pouvoir suprême. Les chiites se rattachent à Ali, mari de la fille de Mahomet Fatimah, et estiment que le pouvoir suprême doit être exercé par sa lignée. La principale faction chiite, appelés les imamites ou les jaafarites, ont eu douze imams, dont onze ont été assassinés et le douzième a disparu à l'âge de 5 ans dans un souterrain (sirdab). C'est l'imam caché, le mahdi (le bien guidé) dont la parution (parousie) est attendue par les chiites imamites pour rétablir la justice sur terre. Entre-temps, le pouvoir suprême chez les chiites appartient aux religieux qui se substituent à lui. L'article 5 de la constitution iranienne dit à cet égard :

"En l'absence de l'Imam du Temps - que Dieu approche sa réapparition - dans la république islamique de l'Iran, la gestion et l'imamat des croyants sont à la charge d'un docteur du dogme juste, vertueux, au courant de l'évolution de l'époque, courageux, efficace et habile, qui est accepté comme guide par la majorité du peuple. Si aucun docteur du dogme ne bénéficie d'une telle majorité, la direction sera confiée à un conseil composé de docteurs du dogme remplissant les conditions ci-dessus"

JV: Quelles sont les sources juridiques de la sharia? Ces sources divergent-elles selon les différents groupes de musulmans ?

SA: Le Coran, parole divine pour les musulmans, constitue la source principale du droit. Dieu est considéré comme le musharri' (celui qui fait la sharia), terme utilisé pour désigner surtout le législateur divin. La loi divine se trouve dans le Coran qui comporte 6236 versets dont un bon nombre établissent des normes juridiques (dans le sens large de sharia indiqué plus haut). Tous les groupes musulmans s'accordent sur cette première source. Les sunnites complètent cette source par la sunnah, ou la tradition de Mahomet (faits, gestes et paroles de Mahomet). De nombreux recueils de différentes longueurs et souvent contradictoires, rapportent cette tradition telle que transmise par les compagnons de Mahomet. Quant aux chiites, ils n'admettent que la sunnah transmise par leurs propres imams. Ce qui signifie qu'ils disposent de leurs propres recueils. Les sunnites et les chiites refusent de citer les recueils qui ne sont pas les leurs.

A côté de ces deux sources principales, il y a d'autres sources secondaires comme l'*ijtihad* (l'effort), le consensus, la coutume, etc... Mais ces sources secondaires ne peuvent être utilisées pour faire des normes contraires à celles établies par les deux sources principales.

Faisant usage de ces sources, les juristes de chaque groupe religieux ont essayé de systématiser le droit musulman pour régler les différents domaines en rapport avec la *sharia* dans le sens large : comment prier, comment faire le pèlerinage, comment se marier, comment faire un contrat de vente ou de bail, comment punir tel ou tel délit, comment faire la guerre, etc... Il existe des divergences dans les solutions auxquelles sont parvenus ces différents juristes. Les chiites ont à cet égard deux spécificités par rapport aux sunnites, à part leur conception du pouvoir : le mariage temporaire (pouvoir de se marier pour une heure, un jour, une semaine ou plus) et la dissimulation (dite *taqiyyah*). Celle-ci se retrouve cependant aussi chez les sunnites mais sous d'autres noms.

JV: Quels sont les points de la sharia (ou des sharias?) posant un problème de compatibilité avec la tradition juridique occidentale ?

SA: La sharia islamique est incompatible avec la tradition juridique occidentale tant dans la conception de la loi que dans les applications de cette loi.

Le juriste romain Gaius (d. v. 180) définit la loi comme étant "ce que le peuple prescrit et établit" (*Lex est quod populus iubet atque constituit*). Le système démocratique moderne est basé sur cette conception de la loi. Le peuple, directement ou indirectement, décide de la loi qui le régit et la change à sa guise par différents procédés. Ceci s'applique aussi au choix des dirigeants qui sont élus par le peuple et quittent le pouvoir si le peuple ne renouvelle pas leur mandat, sans effusion de sang. C'est l'aboutissement d'une pensée juridique qui a mis des siècles pour se mettre en place.

Face à ce système démocratique, il y a deux systèmes qui lui sont opposés : le système dictatorial dans lequel une personne ou un groupe minoritaire s'impose, dicte la loi et exécute les opposants. De l'autre côté, il y a le système religieux qui prédomine chez les juifs et les musulmans. Pour ces deux groupes, le législateur est Dieu, et les êtres humains sont des soumis, tenus d'exécuter ses ordres sous la houlette d'une clique religieuse qui se cache derrière le législateur divin pour parvenir pratiquement au même résultat que le système dictatorial. L'Ancien Testament et le Coran sont dictés par Dieu... tout comme le dictateur dicte sa loi.

À cet égard, les juifs et les musulmans peuvent être mis dans le même sac, sauf que les juifs sont peu nombreux, contrairement aux musulmans, et ne semblent pas animés par une volonté d'imposer leur loi à l'ensemble de l'humanité. Leur religion est une

religion tribale, limitée à la tribu, qui confisque les libertés individuelles de ses membres chaque fois que les religieux ont le moindre pouvoir (comme on le voit maintenant en Israël avec le mouvement religieux ségrégationniste), et qui discrimine les non-juifs, leur refusant l'égalité des droits (Israël n'a encore pas de constitution pour ne pas traiter les non-juifs sur un pied d'égalité).

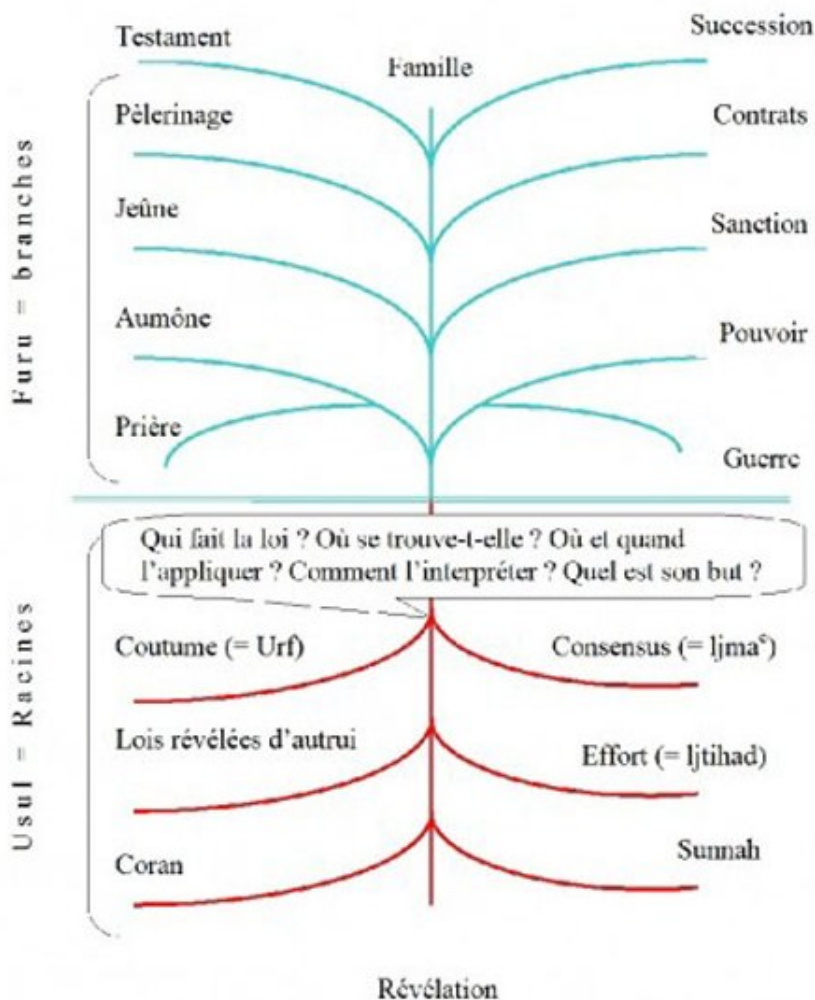
En ce qui concerne les musulmans, ils représentent environ 20% de la population mondiale. Ils ont colonisé un grand nombre de pays, mais contrairement aux colons occidentaux, ils y sont restés... et tendent à conquérir d'autres pays dans le but final de dominer l'ensemble de la planète et faire régner la loi de Dieu, la *sharia*. Et même dans les pays dans lesquels ils sont minoritaires, ils refusent de se soumettre aux lois locales, estimant que la loi de Dieu est supérieure à la loi humaine. Cette opposition se manifeste chaque fois qu'ils en ont le moyen de le faire. Et lorsque les forces sont en leur faveur, ils n'hésitent pas à réclamer l'indépendance comme cela est arrivé au Kosovo, et comme cela arrivera peut être dans d'autres régions en France (Marseille, Roubaix). En fait la *sharia* implique non seulement le port du *hijab*, mais aussi l'exercice du pouvoir pour assurer l'expansion islamique et l'application du droit musulman dans tous les aspects de la vie. Plusieurs vidéos prémonitoires sont déjà diffusées sur youtube affirmant par exemple que Rome sera un jour conquise par les musulmans, récit de Mahomet à l'appui. Déjà à Londres, des islamistes ont créé des « sharia zones » où l'autorité de l'État britannique est mise à rude épreuve. Des quartiers entiers en France échappent au contrôle de la police. Ceci est aussi la *sharia*.

Certes, par tous les musulmans pensent ou agissent comme les islamistes. Mais il faut savoir qu'il suffit d'un seul berger malveillant pour mener un troupeau de millions d'agneaux dociles à l'abattoir. D'où la nécessité de former les imams (pour ne pas dire les formater) avant que ces imams ne se transforment en meneurs de troupeaux vers les abattoirs, exposant les pays qui les abritent à des guerres civiles désastreuses.

La différence dans la conception occidentale de la loi et la conception musulmane de la loi dérive principalement du fait que Jésus, personnage de référence en Occident, n'était pas juriste ; c'était un simple moraliste laissant aux individus leur liberté. Alors que Mahomet est un dictateur doublé d'un législateur laissant peu d'espace à la liberté individuelle.

En plus de la conception islamique de la loi qui est incompatible avec la conception juridique occidentale, il y a le contenu de ce droit et ses implications. La *Sharia*, dictée au septième siècle, est un système qui reflète la mentalité du septième siècle. Sans doute, si on compare les normes islamiques du septième siècle et les normes en vigueur en Occident au septième siècle, on y trouvera des similitudes frappantes. Mais contrairement au droit musulman, les pays occidentaux ont pu développer leurs systèmes juridiques et adapter leurs normes aux exigences sociales, reconnaissant ainsi les différentes libertés dont bénéficient les habitants de ces pays. Certes les pays musulmans, ou certains de ces pays, ont aussi évolué, mais les musulmans dans ces pays gardent toujours

Droit musulman = Sharia



la nostalgie de la sharia et se sentent même obligés d'y revenir, estimant qu'il s'agit d'une loi divine... la meilleure qui puisse exister. Ainsi l'Égypte et d'autres pays arabes et musulmans ont écarté les sanctions pénales prévues par le droit musulman (lapidation, amputation de la main, exécution de l'apostat, la loi du talion), mais la Ligue arabe a établi un projet de code pénal en 1996 consultable sur internet où il est prévu expressément ces sanctions. Et les mouvements islamistes n'ont jamais cessé de réclamer le retour à ces normes. C'est d'ailleurs ce qu'avait fait l'Iran, le Pakistan et l'Afghanistan dès que les islamistes sont arrivés au pouvoir.

Prenons le cas de la guerre. Tous les pays musulmans ont signé les conventions de Genève. Ce qui signifie qu'il n'est plus permis de prendre comme esclaves les habitants des pays vaincus pendant la guerre comme cela se faisait dans le passé. Malgré cela, il y a aujourd'hui des musulmans qui préconisent le retour aux normes islamiques régissant la guerre et donc revendiquent le droit de prendre comme esclaves les hommes, les femmes et les enfants des pays vaincus, avec la possibilité de les vendre au marché comme cela se faisait dans le passé. Un professeur égyptien, docteur de la Sorbonne, a même rédigé un projet de loi, prévoyant cela, estimant que ce projet doit remplacer les conventions de Genève. Plusieurs vidéos youtube circulent sur internet qui confirment cette nostalgie musulmane à l'époque de l'esclavage.

La Sharia islamique comporte en outre des normes qui sont discriminatoires contre les adeptes des autres religions, notamment ceux qui ne font pas partie des Gens du Livre, ainsi que des normes qui discriminent les femmes. Des femmes musulmanes se sont tellement acclimatées avec la conception musulmane de la loi (loi divine, la meilleure) au point de ne voir aucun mal à circuler entièrement couvertes par le hijab intégral et le niqab, se transformant en tentes ambulantes (pour utiliser les termes du Président Sadate) ou en sacs à poubelle. C'est le phénomène connu du syndrome de Stockholm : des victimes du terrorisme sympathisent avec ceux qui les terrorisent. Il y a même une femme en France qui veut se présenter comme présidente de la république française en niqab, et défend becs et ongles le port cet habitant dégradant. Mais comme le dit Voltaire : « celui qui aime les galères les mérite ».

JV: Existe-t-il des courants à l'intérieur de l'islam qui ne basent pas leurs enseignements sur une sharia ?

SA: Toutes les religions ont connu des dérives et des périodes critiques. Il suffit de penser que Moïse en descendant du Mont Sinaï a massacré environ 3000 personnes en un seul jour parce qu'elles avaient adoré le veau d'or. Dans le christianisme aussi il y a eu la période de l'inquisition, et dans la Genève de Calvin il y a eu ce fameux cas de Michel Servet brûlé vivant

(ce que personne ne ferait avec un poulet). Quant à l'islam, il représente une difficulté supplémentaire par rapport au christianisme en raison de la présence de textes religieux contraignants et d'un modèle de vie dans la personne de Mahomet que certains n'hésitent pas à comparer à ces personnages sinistres dont a souffert l'humanité, mais que les musulmans considèrent malgré tout comme leur modèle à suivre. Aujourd'hui les Allemands sont d'accord de descendre Hitler de son piédestal. De même en ce qui concerne Lénine et Staline. Et probablement demain ce sera le tour de Mao Tsi Tung et autres dictateurs. Les peuples ont besoin de temps pour ouvrir les yeux, et les victimes du syndrome de Stockholm nécessitent une thérapie avant de se relever de leurs cauchemars. Il est difficile de prédire un tel éveil pour les musulmans tellement le système de contrôle social, juridique et éducatif est prégnant et profond. **L'islam est une religion à la fois intégrale et intégriste :**

- Intégral, dans le sens qu'il couvre les aspects tant spirituels que temporels et entre dans pratiquement tous les détails de la vie, y compris comme faire ses besoins naturels ou ses rapports intimes.
- Intégriste, dans le sens qu'il laisse peu de choix aux individus ou aux groupes. Ce n'est pas un restaurant à la carte dans lequel on choisit le menu qu'on veut. Le Coran le dit bien : «

Croyez-vous donc en une partie du livre et mé croyez-vous dans l'autre partie? » (2 :85). Un musulman peut devenir tiède dans ses dévotions, ne pas observer le Ramadan, ne pas porter le voile, mais il reconnaîtra sans ambiguïté qu'il est pour cela un « mauvais musulman ».

En matière religieuse, les gens généralement héritent de leur religion comme on hérite de la vache du grand-père. On choisit rarement sa propre religion, et on la quitte encore plus rarement.

Certes, il y a des musulmans qui essaient de mettre en question leur religion, mais ils garderont cela secret dans leur cœur : il leur est interdit de le dire publiquement, sous peine de se faire tuer ou exclure de la société. Je me rappelle d'un professeur universitaire musulman – dont je tairai le nom - qui m'a affirmé avec conviction que les musulmans ne sauront jamais progresser tant qu'ils croient que le Coran est parole divine. Mais lorsque je lui ai demandé dans quel livre il l'a écrit, il m'a répondu : « Tu es fou ? Qui va nourrir ma famille ? Avant cinquante ans personne n'osera l'écrire dans les pays musulmans ». Et pourtant ce professeur a écrit plusieurs ouvrages, en tournant autour du pot au lieu de dire les choses de façon directe. Ceux qui osent dire les choses de façon franche sont seulement ceux qui se trouvent en dehors des pays musulmans, et même là ils craignent pour leur vie. C'est par exemple le cas de la syrienne **Wafa Sultane**.

Ceux qui vivent dans les pays musulmans essaient de louvoyer, d'insinuer et de dissimuler pour pouvoir survivre. J'ai rencontré personnellement plusieurs musulmans (le sont-ils encore ?) qui me disaient des choses incroyables, mais à portes fermées, en regardant dix fois autour d'eux pour s'assurer que personne ne les entend. Après tout, les murs peuvent avoir des oreilles !

Si les pays musulmans sont tellement stricts dans leur opposition face à la liberté d'expression, cette rigidité s'explique par le fait qu'ils savent que si le génie parvient à sortir de la bouteille, personne ne saura le faire rentrer de nouveau, et ce sera fini avec l'islam. Il suffit qu'il y ait un peu de relâchement, pour que les choses deviennent hors contrôle. L'arrivée d'internet risque à cet égard à renverser toutes les cartes et à délier les langues. Ce qui explique pourquoi des pays musulmans cherchent à créer leur propre système internet et leur propre facebook afin de mieux exercer leur contrôle.

Il existe à cet égard des musulmans qui se disent libéraux qui essaient de se mouvoir dans le peu d'espace que leur permet la société musulmane. Ils essaient de faire le changement depuis l'intérieur du système en mettant en question le Coran et la Sunnah mais de façon subtile afin de ne pas trop éveiller les attentions. Malgré cela, ces penseurs se sentent toujours en danger et tournent la langue dix fois dans leur bouche avant de parler. Certains ont d'ailleurs payé de leur vie leur témérité. C'est le cas du Soudanais Mahmoud Muhammad Taha qui a été pendu pour avoir soutenu que seule la partie mecquoise qui Coran représente le vrai islam, et que la partie médinoise devait être rejetée. C'est aussi le cas des coranistes qui rejettent la Sunnah, beaucoup plus détaillée et plus pernicieuse que le Coran. Certains ont été assassinés,

d'autres ont été jetés en prison et leurs livres censurés et d'autres ont dû fuir leurs pays.

JV: Dans l'histoire, y-a-t il eu des réformes ou des tentatives de la loi islamique? Des assouplissements ? La sharia était-elle similaire sous les règnes des différents califes ?

SA: La *sharia* est comme la tortue de terre. Elle peut passer par des périodes d'hibernation au point de penser qu'elle a disparu, mais au premier coup de soleil, elle se réveille et reprend du service. Dans l'histoire musulmane, notamment moderne, des pays arabes et musulmans ont pu mettre entre parenthèses certaines normes musulmanes, souvent à cause de pressions extérieures. Mais soudainement, ces pays reviennent à la *sharia*. Un peu comme la parabole du démon chassé d'une maison mais qui revient avec sept autres démons pour réoccuper la maison, et la fin est encore plus terrible qu'au début (Évangile de saint Matthieu 12.43-45). On le constate actuellement avec les mouvements islamistes qui, hier persécutés, reviennent en force pour rétablir des normes que les régimes précédents avaient écartées.

On peut donc dire que l'islam appelle une continuelle vigilance. Un homme en bonne santé peut être terrassé en tout moment par un petit virus inattendu. Des pays musulmans qu'on qualifie de libéraux peuvent se transformer en pays intégristes en un clin d'œil, et le paysage juridique change du tout au tout.

On peut penser à cet égard que la période la plus libérale qu'a connue l'islam est celle de ces cent dernières années, malgré leurs défauts. Les siècles précédents et le siècle qui se présente à nos portes peuvent être qualifiés de plongeon dans l'obscurantisme. Je n'ai personnellement aucun espoir que la situation s'améliore. Bien au contraire, elle va se détériorer, entraînant avec elle des tensions dans les pays occidentaux avec les minorités musulmanes.

JV: Des partis dont le principal axe programmatique est la sharia comme source du droit, au point de s'engager à ne voter aucune loi qui s'opposerait au corpus juridique islamique, ont pris les rênes du pouvoir en Lybie, Tunisie, Egypte et Maroc. Après la prise de pouvoir récente des islamistes au Soudan, Nigeria, Turquie, Palestine, et Somalie, les citoyens européens s'interrogent. Les journalistes et hommes politiques tentent de rassurer en expliquant qu'il y a sharia et sharia, que celle-ci consiste plus à une éthique dans la conduite des affaires, comme pour les démocrates chrétiens européens. Existe-t-il vraiment une polymorphie de la sharia, allant d'une interprétation extrême comme chez les Talibans à une interprétation compatible avec les droits-de-l'homme chez les "islamistes modérés" ?

SA: On peut aimer ou ne pas aimer le Coran, mais ce dernier est d'un réalisme surprenant. Dans un de ses versets il est dit : « **Ne faiblissez donc pas et n'appellez pas à la paix alors que vous êtes les plus élevés** » (47 :35). C'est la nature humaine. Le fort mangera toujours le plus faible, et le faible dès que l'occasion se présente, se vengera du plus fort. Tant que les mouvements islamistes se sentiront sous pression, ils feront semblant d'être libéraux, mais dès que la pression cesse, ils feront ce qu'ils ont toujours eu l'intention de faire : le retour à l'islam intégral et intégriste. Tout dépendra donc des forces en présence. Si l'Occident relâche la pression, la situation lui échappera et se retrouvera devant une situation calamiteuse, non seulement pour les minorités religieuses non-musulmanes, non seulement pour les femmes qui seront mises dans des sacs à poubelles, mais aussi pour les Occidentaux eux-mêmes et pour les pays musulmans. Une fameuse phrase dit : « Partout où l'islam passe, la civilisation trépassé ». Ce n'est pas une simple phrase rhétorique. C'est malheureusement une réalité.

JV: Moustapha Abdeljalil, chef du Conseil national de transition (CNT) libyen a affirmé que "la sharia n'est pas un corpus de règles détaillé". Enfumage?

SA: Moustapha Abdeljalil agira en fonction des rapports de force en présence. Si demain les islamistes exigeront de lui d'appliquer le droit musulman selon l'interprétation la plus stricte, il le fera, à moins qu'il ne se rende compte que d'autres veillent au grain et sont prêts à intervenir pour empêcher tout retour à l'obscurantisme. Comprenne qui voudra. On est dans une situation de pot de fer face à un pot de terre. Celui qui dispose du pot de fer l'emportera.

JV: Alain Juppé ne veut pas stigmatiser a priori les Frères Musulmans en Egypte, et a affirmé son optimisme à l'issue de sa rencontre avec les jeunes de ce mouvement en avril. Excès de confiance? Les Frères Musulmans ne sont-ils pas classés par les islamologues dans la famille des mouvements radicaux et potentiellement violents ?

SA: Les Talibans sont des élèves des Frères musulmans. Et on sait de quoi ils ont été capables en termes de barbarie. Personnellement je ne ferai aucune confiance aux Frères musulmans, connaissant leur conception de la loi et leurs revendications auxquelles ils n'ont jamais renoncé sinon pour mieux rebondir.

JV: Le petit frère de Hassan al-Banna, Gamal Al-Banna (grand oncle de Tariq Ramadan), est, paradoxalement vu son environnement familial, à la pointe du combat intellectuel pour une

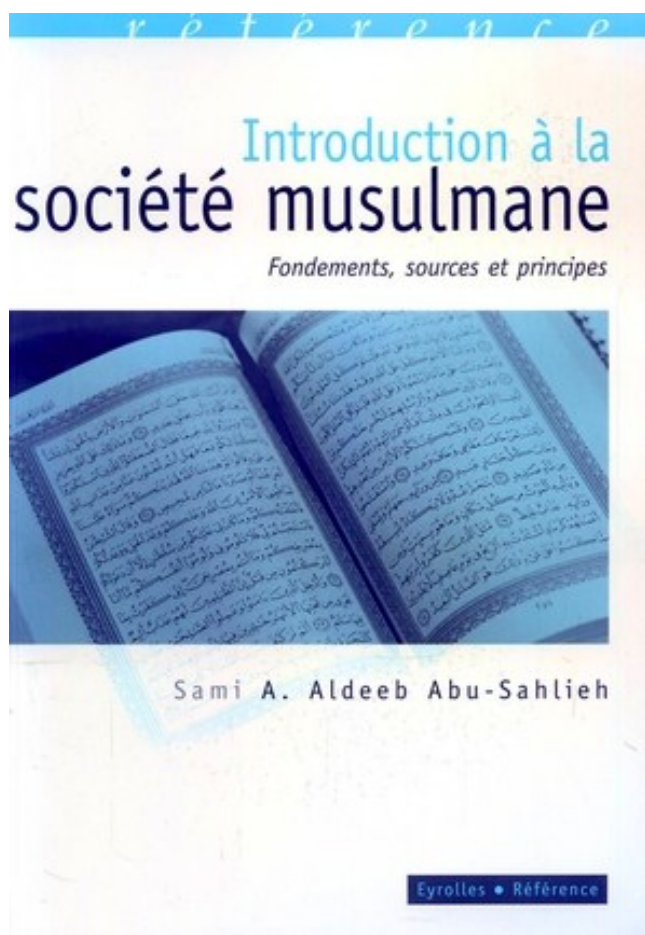
réforme de l'islam. Il est notamment en faveur d'un abandon des châtiments pour les apostats, pour une véritable liberté de culte pour les non musulmans, contre le port obligatoire du voile et plus généralement pour l'abandon du hadith comme référence comportementale du croyant. Quel écho rencontre-t-il chez les "savants" qui font autorité en matière de jurisprudence musulmane, les cheikhs et oulémas ? Et dans la société civile musulmane, a-t-il beaucoup de soutiens ?

SA: **Gamal Al-Banna**, un ami personnel avec lequel j'ai partagé le pain et le sel, et qui avait écrit un article contre la circoncision dans mon livre, est un coraniste qui rejette totalement la sunnah et ne croit qu'au Coran. Ses livres ont été souvent censurés et s'il est maintenu en liberté c'est en raison de son âge et de sa famille. Ses écrits, comme les écrits des autres auteurs musulmans sont peut-être lus par le public, mais ils ne sont jamais enseignés ni dans les écoles ou universités arabes, ni dans les mosquées. Ce qui signifie qu'ils ont très peu d'influence.

JV: Jeannette Boughrab s'est faite tancée par Matignon, selon une information du Parisien (accusée de "haute trahison!"), pour avoir dit qu'elle ne croyait pas à un "islamisme modéré" en référence aux partis musulmans arrivés au pouvoir en Afrique, voulant se présenter sous des traits rassurant. Qu'avez-vous envie de dire à Jeannette Boughrab ?

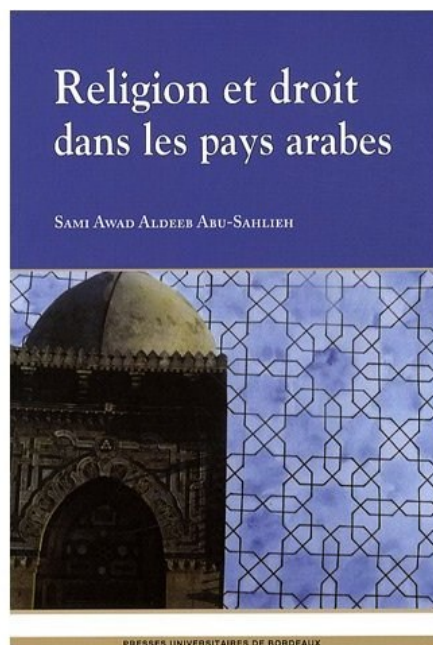
SA: Il n'est pas bon de penser lorsqu'on est dans les arcanes de la politique ou servant de l'État. Cela s'applique aussi bien au président, aux ministres et aux fonctionnaires. La langue de bois est de rigueur dans ces fonctions, et gare à celui qui enfreint cette règle. Jeannette Boughrab a eu l'immense courage de dire ce qu'elle pense. Et pour cela, elle a droit à tout notre estime. Mais quel sera son avenir dans un panier de crabes ? Il aurait fallu que nos universitaires et nos intellectuels adoptent une attitude similaire au lieu de faire la courbette. Trop d'ignorance et de lâcheté perdront les Français et la France. Nos universités n'ont pas joué leur rôle civilisateur.

Quelques ouvrages du professeur Sami Aldeeb :



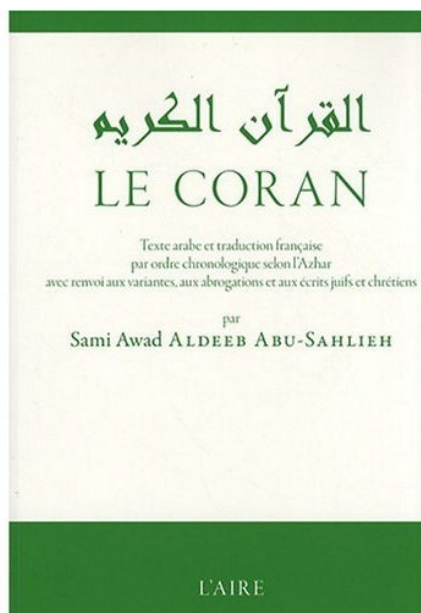
Présentation de l'éditeur

Conçu par un spécialiste, cet ouvrage décrypte les fondements, les sources et les principes de la société musulmane. Des références religieuses à l'élaboration du système juridique, en passant par les débats qui sous-tendent l'actualité, il permet à quiconque s'intéresse à la culture musulmane d'en percevoir la cohérence et d'en comprendre les exigences. Clair et complet, ce livre constitue une référence précieuse.



Présentation de l'éditeur

Cet ouvrage encyclopédique illustre la complexité des rapports entre l'islam et le droit dans les pays arabes. Après une présentation des fondements du droit musulman et de son application en tout temps et en tout lieu, il analyse l'impact de la religion musulmane sur : - le droit de la famille et des successions : absence d'unité juridique, inégalité entre homme et femme, inégalité entre musulmans et non musulmans ; - le droit pénal : sanctions, apostasie, éthique sexuelle, limites du sport et de la liberté artistique, interdits alimentaires et abattage rituel ; - le droit médical : avortement, limitation des naissances et planification familiale, clonage, mutilations sexuelles ; le droit socio-économique : solidarité entre riches et pauvres, zakat et impôts, intérêts et banques, assurances, biens en commun, travail et éducation de la femme. Il explore en détail de multiples questions juridiques, morales et sociales qui préoccupent aujourd'hui non seulement les citoyens des pays arabes mais aussi les musulmans vivant en Occident.



Extrait d'un article sur la traduction du Coran de Sami Aldeeb

Une version extraordinaire du Coran paraît en Suisse

Première mondiale, un Coran chronologique est édité à Vevey

Par Valérie Bory

C'est l'œuvre de ma vie, affirme Sami Aldeeb, chrétien d'origine palestinienne et de nationalité suisse. Cet universitaire auteur de nombreux ouvrages et articles, est l'auteur d'un Coran encore jamais réalisé : 600 pages des versets avec leurs variantes, non pas dans l'ordre canonique, mais chronologique de leur révélation, aux Editions de l'Aire, à Vevey.

(...) Sur 4'000 versets, il n'y a pas une page du Coran qui ne comporte plusieurs variantes. Ces variantes existent et sont reconnues par les autorités religieuses, mais cela reste dans le domaine des spécialistes. « Je les ai mises dans les notes pour les chercheurs et pour que les gens se rendent compte que le texte n'est pas un texte monolithique. Et cela n'a jamais été fait, dans aucune langue.

Cela donne-t-il une approche différente du Coran tel qu'on le connaît ? a demandé l'Apic à Sami Aldeeb. « Exactement. Cela change même le sens de certains versets. En ce qui concerne l'ordre chronologique, on ne sait pas avec certitude comment le Coran a été révélé et dans quel ordre exact les versets ont été révélés. Mais on a tenté, à travers plusieurs indices, plusieurs témoignages, de faire des classifications des chapitres du Coran. Les musulmans eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux et les orientalistes non plus, sur le classement des chapitres du Coran. Il existe une classification faite par l'Université islamique Al-Azhar au Caire, le centre islamique le plus important dans le monde sunnite », précise l'universitaire. « Dans leur édition du Coran, en tête de chapitre, ils précisent que ce chapitre porte tel numéro dans l'ordre chronologique, à l'exception de tel verset, qui appartient à une autre époque. Le livre est accessible au simple musulman.

Une mise en page optique entièrement faite par l'auteur

La mise en page, faite entièrement par Sami Aldeeb lui-même est en rouge et noir. Les annotations et les appels de note sont en rouge. « Même si vous ne savez pas l'arabe, des chiffres en rouge vous indiquent que le verset a des variantes ou que tel terme a des variantes. Donc même sans savoir l'arabe, vous vous rendez compte optiquement que le texte, là, pose un problème de compréhension ».

Un grand travail a été réalisé pour faciliter la lecture du texte et indiquer que ce verset appartient à une autre époque. « Tout de suite vous allez passer du noir au rouge et vous dire. Ah, ce verset n'appartient plus au contexte. C'est un verset qui a été révélé 10 ans plus tard peut-être... »

Une approche qui risque d'être mal reçue chez les musulmans intégristes ? « Disons, si j'avais touché le texte, oui, mais ce n'est pas le cas. J'ai suivi les instructions de musulmans eux-mêmes. Je n'ai fait que suivre des ouvrages qui sont reconnus par les autorités religieuses musulmanes. J'aurais pu faire plus et aller chercher des documents, disons, contestés. J'ai évité cela. Dans certaines traductions du Coran, certains passages sont parfois du pur chinois. J'ai recouru à 20 traductions françaises. Pour comparer. Dans mes notes en bas de pages, je donne plusieurs autres traductions en indiquant qui a traduit. Lorsque cela pose des problèmes de traduction, je donne la mienne. Je n'impose rien. C'est tout à fait neutre ». Sami Aldeeb, amusé, commente : « Seul un fou pouvait faire cela. Je suis ce fou ! »

Coran, Texte arabe et traduction française par ordre chronologique selon l'Azhar, de Sami Awad Aldeeb Abu-Sahlieh, Préface par Rachid Benzine et Christian Delorme, 600 pages, Ed. de l'Aire, Vevey.

Islamisme et Socialisme

Toutes les subventions, tous les contacts d'une collaboration.



Photo: première pierre de la mosquée Assalam de Malakoff par l'adjoint au maire de Nantes, en mai 2009, Pascal Bolo (à droite) .

La mairie de Jean-Marc Ayrault, possible premier ministre de François Hollande et chef du groupe PS à l'assemblée nationale, octroie 200 000 euros pour la Grande mosquée de Nantes, affiliée à l'UOIF :

L'information fut connue par sa parution dans le quotidien Presse Océan du 11 février 2010 :

« La salle de prière fera près de 600 m² avec une mezzanine sur trois côtés et deux salles pour les ablutions, décrit Boubakar Labidi, de l'association islamique (AIOF). Elle pourra accueillir 800 personnes et sera surplombée d'une coupole à quatorze mètres de haut. » La mosquée sera reliée par une galerie à un centre culturel de trois étages, comptant six salles, une bibliothèque. « Nous aurons des bassins en extérieur. » L'ensemble des bâtiments couvre 3 100 m². « Les travaux ont pris un peu de retard cet hiver avec les intempéries, complète Boubakar Labidi. Le chantier a repris à bon régime depuis la mi-janvier. »

Budget : 4,5 millions d'euros

« Le budget de cette future mosquée atteint 4,5 millions d'euros », chiffre Boubakar Labidi. L'association islamique (AIOF) porte l'investissement avec une souscription qui a réuni 1,5 million d'euros pour lancer le gros oeuvre. Près de deux millions sont à ce jour réunis. La collecte des dons continue au fil des travaux.

La municipalité de Nantes apporte 200 000 € pour contribuer au financement du centre culturel.

Zinc, verre et granit

« La mosquée fait partie intégrante du projet de rénovation de Malakoff (GPV). Elle sera ouverte, intégrée dans le quartier, défend l'architecte Jean-Muc Martin. Le minaret de 17 mètres de haut sera constitué d'un voile de béton habillé de verre. Les murs seront couverts d'un parement en granit. L'étage de la mezzanine sera doté de zinc, comme la coupole. La fin des travaux est envisagée pour 2011. » À la Janvraie, la communauté turque termine en ce moment la construction d'une autre mosquée. L'association table sur deux mois de travaux avant l'ouverture. »

L'article est toujours en ligne à l'adresse http://www.presseocean.fr/actu/actu_detail_-La-mosquee-s-ancre-dans-Malakoff-_9182-1259869_actu.Htm

Dans un autre article du 11 mai 2009, Presse-Océan expliquait les liens entre l'AIOF et les Frères Musulmans :

« **Tariq Ramadan** fait le plein

L'AIOF est rattachée à l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), réputée proche des Frères musulmans, et dont le président, Lhaj Thami Breze, était présent hier à Nantes. « Cette nouvelle mosquée sera un lieu ouvert. On y enseignera l'islam mais aussi les valeurs de citoyenneté, d'entraide, d'ouverture sur les autres ». La pose de la première pierre a eu lieu en marge de la première rencontre annuelle des musulmans de l'Ouest organisée par l'AIOF à la cité des congrès. Invité d'honneur : le très controversé Tariq Ramadan dont la conférence sur le thème du « *Vivre ensemble en société* » a fait salle comble. »

Directeur de cabinet d'avril 1999 à septembre 2001, puis conseiller auprès du Député-Maire **Jean-Marc Ayrault** de septembre 2001 à mars 2008, aujourd'hui son adjoint, **Pascal Bolo** « déclarait son soutien au projet « *comme (la ville) l'a déjà fait pour d'autres projets de ce type* ». « *Notre république est laïque, elle ne reconnaît officiellement et ne finance aucun culte. Pour autant, elle respecte les croyances et garantit la liberté de culte* », a-t-il rappelé. « (...) Il fallait donc, à la faveur du grand projet de ville, pouvoir bénéficier de la maîtrise d'ouvrage publique, pour la construction d'un centre culturel financé par les croyants et d'un centre culturel qui sera un lieu d'ouverture », a expliqué l'adjoint au maire chargé des finances. Et de conclure : « *Je me fie au bon présage que constitue le nom du futur centre islamique Assalam.* » (source Saphirnews, 15 mai 2009)

Les rapports très cordiaux de Mme Aubry avec les responsables de l'UOIF (tendance Frères Musulmans) dans le nord, et au premier chef Amar Lasfar, recteur de la mosquée de Lille Sud, sont à l'origine des « rumeurs » bien réelles dont les médias ont parlé durant l'été 2011. L'Observatoire de l'islamisation fut alors cité par le Nouvel Obs, France-Soir et apparut sur les écrans de BFM TV.



"Chers amis, bienvenue dans ce Grand palais (municipal...), je me réjouis de votre présence ici" Martine Aubry aux islamistes de la Ligue islamique du Nord le 1er mars 2008

Le recteur de la mosquée de Lille, **Amar Lasfar** (photo lors d'un meeting en mars 2008, Mme Aubry était venue en amie...), né au Maroc en 1960 a obtenu la nationalité française en 1997, un véritable scandale pour ce cadre de l'UOIF, fédération musulmane dont les responsables avouent être inspirés par les Frères Musulmans. Dans un entretien dans la revue *Homme et migration* en 1999 il dégradait la citoyenneté républicaine sur laquelle il souhaite faire primer l'appartenance à la *oumma* (communauté des croyants), l'objectif avoué étant que la charia remplace à terme les lois impies de la république : « **Dans l'islam la notion de citoyenneté n'existe pas, mais celle de communauté est très importante, car reconnaître une communauté, c'est reconnaître les lois qui la régissent. Nous travaillons à ce que la notion de communauté soit reconnue par la République. Alors, nous pourrions constituer une communauté islamique, appuyée sur les lois que nous avons en commun avec la République, et ensuite appliquer nos propres lois à notre communauté** » (Amar Lasfar cité dans "La cité mode d'emploi", *Homme et migrations* n° 1218, mars-avril 1999 p.55)

Dans la même veine, avant de réorienter sa stratégie de communication, il affirma : « **L'Assimilation suppose pour les populations islamiques se fondre à terme dans la population. Ceci est exclu car cela signifie l'abandon de la loi islamique [...] Il n'y aura pas de dérogation à cette règle** ». Amar Lasfar, conférence à l'Alliance régionale du Nord, 9 octobre 1997

"Sans le soutien de Madame Martine AUBRY Maire de LILLE, le lycée AVERROES n'aurait pas ouvert ses portes en septembre 2003." Amar Lasfar, communiqué du 13 janvier 2007

Figure incontournable de l'islam dans le Nord, **il a obtenu de la mairie de Martine Aubry l'ouverture d'un Lycée privé musulman**

à la rentrée 2003, ainsi que la création d'un centre de formation pour imams. Le lycée, qui a obtenu son autorisation d'ouverture du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale le 10 juillet 2003, se trouve au premier étage de la mosquée ! Lasfar annonçait alors à la presse « *C'est un grand jour pour l'islam de France et la communauté musulmane qui ont fait un grand chemin pour la réussite de ce projet. Ce lycée est aussi une vitrine, un laboratoire pour l'UOIF.* ».

L'hebdomadaire *Marianne* avait enquêté dans son n° 352 (janvier 2004) sur les enseignements dispensés dans l'institution, et avait recueilli des témoignages d'élèves dépités dénonçant le bourrage de crâne qu'ils ont à subir : **"Ici, on ne nous parle que du coran et de l'islam à longueur de journée, c'est vrai que je suis musulman mais pas au point de devenir Imâm"**. La journaliste, Ait Aoudia Djaffer, dénonçait dans son article l'état d'esprit de la direction ne cachant pas vouloir faire régner la charia !

Enfin, **Amar Lasfar fut le principal moteur des manifestations lilloises de janvier 2004 contre la loi sur le port du voile à l'école.** Avec le développement de collèges et lycées privés islamiques (reconnus par l'état !), cette loi républicaine ne semble plus être un obstacle à l'épanouissement de leur programme d'islamisation...



Lille Grand Palais accueille Tariq et Hani Ramadan le samedi 6 février 2010 dans le cadre des 4ème Rencontres annuelles des musulmans du Nord, co-organisées par l'UOIF et la Ligue islamique du nord, organisation dont nous parlons plus bas.

Le Grand Palais (des congrès) est géré par la mairie de Lille via une Société Anonyme d'Économie Mixte dont la Ville détient 61 %.

Tariq et Hani Ramadan des "islamistes modérés", moindre mal comparé à Al-Qaida ? Pas si sûr :

Yussuf Al-Qaradawi, est perçu comme un "savant" par Tariq Ramadan (ce dernier avouant avoir un "profond respect" pour l'islamiste dans un livre d'entretien *Faut-il faire taire Tariq Ramadan ?*, Aziz Zemouri, l'Archipel, 2005), est le président du Conseil européen de la fatwa et de la recherche, instance juridique où siègent des figures de l'UOIF comme Ahmed Jaballah (Conseil également cité en référence sur le site internet de l'école d'imam de l'UOIF). **Il déclara sur Al-Jazeera le 28 janvier 2009 qu'Adolf Hitler participe d'un châtiment divin envers les Juifs**, dernier en date avant que les musulmans deviennent les acteurs du prochain châtiment :

« *Tout au long de l'histoire, Allah a voulu imposer aux Juifs des hommes pour les punir de leur corruption. La dernière punition fut*

infligée par Hitler (...) il réussit à les remettre à leur place. Ce fut une punition divine pour eux. Le souhait d'Allah est d'amener la prochaine [punition] par la main des croyants (...) Si Allah m'en donne la force, je voudrais aller sur la terre du Jihad et de la résistance, fut-ce en fauteuil roulant, et je tirerai sur les ennemis d'Allah, les Juifs ».

Qaradawi est également favorable à l'exécution physique des homosexuels et des apostats.

Hani Ramadan, autre vedette des Rencontres, est le gardien du temple de l'orthodoxie islamique dans la famille. Le 10 septembre 2002, il publia dans *Le Monde* une tribune libre intitulée « *La charia incomprise* » où il affirmait que **la lapidation « constitue une punition, mais aussi une forme de purification »** (sic). Ces propos devraient suffire à l'interdire de séjour sur le territoire français...on en vient à regretter Charles Pasqua qui en son temps à l'Intérieur avait interdit Qaradawi de séjour et banni ses livres au nom de la sécurité nationale.

Récemment interrogé au cours de l'émission "Sur les docks" de *France Culture*, Hani Ramadan affirma sans complexe la nature totalitaire de l'islam : « **L'islam est une religion qui touche tous les domaines de la vie, y compris politique et économique, et ces principes, ils sont essentiels. Il n'y a pas cette séparation que l'on connaît en Occident. Donc la globalité du message de l'islam est une réalité** »

Hani Ramadan croit à la venue, lors de la fin des temps, du "dajjal", bête "borgne" qui viendra de l'au-delà, possédant des "pouvoirs mystérieux" (vue très longue distance, oreille bionique comme dans les séries télé...) afin de semer le désordre sur terre...voilà pour l'équilibre mental de celui qui a une réputation d'intello chez les musulmans .

Laurent Cathala, 1 million d'euros pour une mosquée radicale.



Karim Benaïssa, président de l'Union des associations musulmanes de Créteil (UAMC), annonça en octobre 2004 la construction d'une mosquée « esthétique et moderne », avec minaret de 25 mètres, d'un hammam, d'une bibliothèque librairie, et d'une cafétéria sur un terrain municipal de 3700m². **La mairie PS de la ville dirigée par Laurent Cathala assura immédiatement que l'ensemble bénéficiera de soutiens financiers des collectivités locales.**

Sans retenue, le maire se prononça pour l'aménagement provisoire de la loi de 1905 pour permettre à l'Etat de « rétablir l'équilibre entre les religions ». La mairie de Créteil louait jusqu'alors 3 salles municipales aux musulmans pour contenir leur impatience.

Libération, rapporta son discours devant la communauté musulmane de la ville :

« Je souhaite un assouplissement limité dans le temps de la loi de 1905. Pendant dix ans, et seulement pour le culte musulman. Si les musulmans pouvaient recevoir temporairement des aides financières pour la construction de lieux de culte, cela permettrait de rééquilibrer un peu les choses en leur faveur. A l'heure actuelle, la stricte application de la loi de 1905 m'interdit de réaliser un projet comme celui que nous envisageons : offrant une bonne qualité architecturale et une bonne intégration dans le paysage. Le président de la République dit que la loi de 1905 permet de répondre aux besoins de la communauté musulmane. François Hollande a déclaré la même chose. J'espère pouvoir démontrer, avec ce projet, que la loi de 1905 n'est pas adaptée. Notre projet se monte à 4 millions d'euros. Les musulmans ont collecté un million. Ville et Région peuvent en respectant la loi de 1905 participer au financement des espaces culturels à hauteur de 1 million. Manquent deux millions... sauf à chercher des financements extérieurs, ce que les musulmans se sont interdits de faire. La loi de 1905 permet de réhabiliter un hangar, pas de réaliser une mosquée. » Cité par Libération, 8 décembre 2004

Le financement public d'éléments constituant une mosquée n'est guère défendable, surtout quand la mosquée en question est aux mains d'islamistes.... Ilyes Hacene, imam algérien de 38 ans, installé en France depuis 1999, officiant à Créteil, fut longtemps présenté par l' Union des associations musulmanes de Créteil comme étant l'homme qui dirigerait la mosquée une fois celle-ci en fonc-

tion. Cet homme, qui a pourtant toute la confiance du maire socialiste, serait un islamiste. **Les renseignements généraux qui le surveillent de près, relevèrent que ses prêches sont teintés d'une « idéologie incitant à la discrimination, à la haine et à la violence à l'encontre du monde occidental et du peuple juif ».** De plus, il aurait, toujours selon les RG, acheminé des jeunes musulmans français à destination d'universités salafistes à Damas. Les rapports de police, auxquels a eu accès *Le Figaro*, signalent bien qu' Ilyes Hacene « connu pour son engagement au profit de l'idéologie salafiste », aurait prononcé depuis son arrivée en France en 1999 toute une série de prêches « soutenant les moudjahidins et fustigeant Israël et les États-Unis ».

Naturalisé français (sur quels critères ?) en 2005, comme 140 000 autres étrangers tous les ans, Ilyes Hacene a perdu sa nationalité en 2006 pour indignité, mesure prise très rarement.

Malgré le dossier accablant constitué par les services de renseignement à son encontre, l'islamiste est soutenu par l'UOIF et, plus étonnant, par la Grande Mosquée de Paris réputée modérée.

Karim Benaiïssa, président de l'Union des associations musulmanes de Créteil dénonça des accusations « totalement infondées ». « Mais on s'en sortira, assure-t-il, Inch Allah ». (cité par Sophie de Ravinel, 17 imams expulsables sont toujours en France, *Le Figaro*, 17 novembre 2007)

Le Figaro lors de la révélation de l'affaire notait « que dix-sept imams - une majorité d' Algériens, d'autres venant de Tunisie, du Maroc, de Turquie ou du Pakistan - sont aujourd'hui sous le coup d'un « arrêté ministériel d'expulsion », venant confirmer l'avis de la commission d'expulsion, on ajoute [au Ministère de l'Intérieur] qu'il est souvent « préférable de les maintenir sur le territoire », quitte « à les assigner à résidence ». On ferait ainsi « moins de vagues » tout en se créant « quelques obligés ».

Les prêcheurs islamistes défilent à la mosquée pour donner des conférences. Ainsi le site internet de la mosquée de Créteil met en ligne les vidéos de Ahmed Jabballah, directeur des écoles d'imam à l'UOIF.

Dans un texte à destination des élèves de l'institut, « *Nos religions et leurs interdits, le cas de la religion musulmane* » Jabballah énonce une série d'agissements méritant des « *sanctions judiciaires* ». Parmi les différentes actions répréhensibles, on peut lire « *L'apostasie est totalement prohibée. (1)* ». Soit punie de mort pour un ouléma compétent. En 2005, le même homme expliquait « *L'UOIF est une fusée à deux étages. Le premier étage est démocratique, le second mettra en orbite une société islamique.* » (2)

Autre islamiste s'étant déplacé à la mosquée de Créteil, le cheikh **Saïd Ramadan al-Bûti** dont on dresse le portrait très inquiétant à la page suivante, car ce Syrien vient en France régulièrement pour inaugurer les mosquées ou donner des « master class » aux imâms, comme lors d'une session de formation à Strasbourg en 2008, autre mosquée financée par le contribuable d'ailleurs...

(1) « *La transgression de l'illicite entraîne pour son acteur, s'il n'a pas fait acte de repentir sincère, la colère divine mais aussi la sanction judiciaire appropriée définie par la loi* » ; « *l'apostasie est totalement prohibée* ». Ahmed Jaballah, *Nos religions et leurs interdits, le cas de la religion musulmane*.

(2) La face cachée de l'UOIF, propos recueillis par Jacqueline Remy et Boris Thiolay, *L'Express*, publié le 02/05/2005

Roissy-en-Brie : le conseil général PS de Seine-et-Marne vote 185 000 euros pour le « centre socio- culturel » des islamistes !



Le 5 juin 2010, il y avait du beau monde pour poser la première pierre de la mosquée de Roissy-en-Brie. Le sénateur PS de Seine-et-Marne, la députée UMP Chantal Brunel, le maire PCF de la ville, Sylvie Fuchs, et le conseiller général PS François Perrussot qui annonça au pupitre devant la caméra de l'Observatoire de l'islamisation :

« c'est en application des règles de financement votées en 2008 que lors de la séance du 26 mars 2010 une subvention départementale de 185 000 euros, soit le maximum possible, a été accordée à l'association culturelle et culturelle musulmane de Roissy-en-Brie (puis inaudible tellement les applaudissements furent nourris) je dirais même voté à l'unanimité » Avec les conseillers généraux UMP donc...

Côté musulman, l'invité vedette et parrain de la mosquée était le célèbre cheikh Syrien **Saïd Ramadan Al-Bouti**, bien connu des spécialistes de l'islamisme. Le président (marocain) du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) Mohamed Moussaoui présent également a remis un cadeau (un vêtement traditionnel) au cheikh Al-Bouti, qu'il n'a pas manqué de saluer avec respect. Des délégués consulaires du Liban, de la Syrie et du Pakistan -pays où l'islam est loin d'être modéré- étaient également présents. Qui parle "d'islam de France" ? Le président de l'association musulmane ACMRB, Mr Nasserredine a remercié Al-Bouti pour son aide ("il a donné"), ainsi que de généreux donateurs étrangers qui veulent "rester anonyme"...

Muhammad **Saïd Ramadan al-Bûti**, né en Turquie en 1929, diplômé de l'université islamique de Al-Azhar, fut doyen de la faculté de loi islamique de Damas. A l'heure actuelle, il est le directeur du département des Croyances et Religions (*Al-'Aqâ'id wal-Adyân*) à l'Université de Damas. Autant dire que ses prises de positions font autorité dans le monde sunnite. Ses avis juridiques (*Fatawas*), consultables en arabe ou en anglais sur son site Internet, sont lus avec une grande attention chez les musulmans ayant fait souche en Europe.

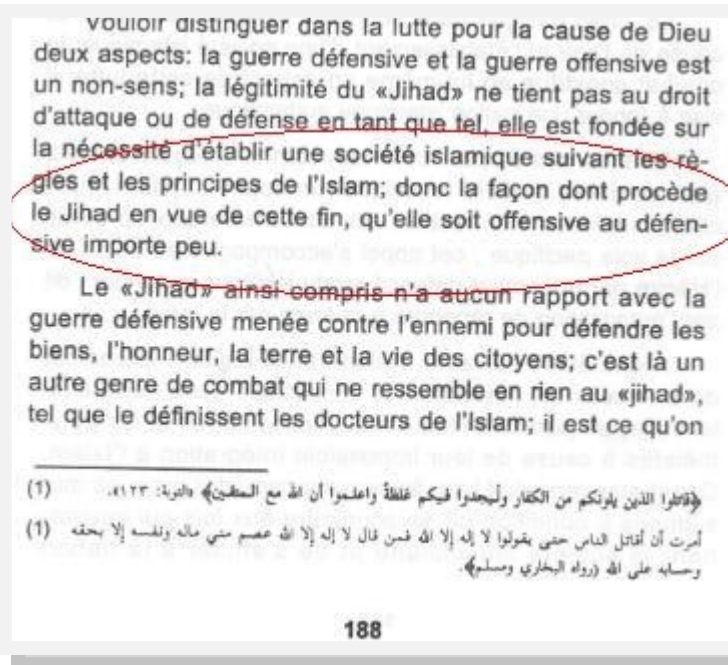
Dans son livre *Islamistes, apologistes et libres penseurs* (Presses universitaires de Bordeaux, 2006) **Ghassan Finianos** -lui aussi syrien- professeur de pensée arabe à l'université de Bordeaux, présente de manière synthétique les principaux positionnements de Muhammad Saïd Ramadan al-Bûti à la page 71 :

« **Comme chez les islamistes, l'islam, selon al-Bûti, est valable en tout temps et en tout lieu [1]** ; il est facteur de force, car il est dogme (‘aqîda), éthique et code (nizâm)[2] et non un phénomène social. Il est l’avenir de l’humanité[3], ce qui signifie qu’il n’est pas un legs (turât) [4] La sûra se substitue, chez lui, à la démocratie. Malgré son importance, il n’est pas, pour le gouvernant, une obligation stricte[5]. De plus, il ne concerne pas les masses populaires qui doivent obéir, sans jouir pourtant d’aucun rôle dans la vie politique[6]. Cela est contradictoire avec le libéralisme et le pluralisme politique[7]. Donc la souveraineté n’appartient qu’à Dieu, ou peut être à son représentant terrestre[8]. **Al-Bûti justifie la violence en vue de la conquête du pouvoir et, par conséquent, de la propagation des valeurs de l’islam[9]**

Certains livres de Al-Bûti ont été traduits en français et ne laissent aucun doute sur la dangerosité de l’homme. A l’instar de son livre *Fiqh as-Sîra* édité par Dar-al-Fiker en 1995. A la page 187 nous pouvons lire:

"Le Jihad désigne en son sens exact, la lutte pour la cause de Dieu et l'établissement d'une société islamique; le combat constitue en lui-même un aspect de cette lutte; il vise à fonder une nation islamique authentique. Quand à ses étapes: Le Jihad, comme nous l'avons vu, était au début de l'ère islamique, un appel à l'Islam impliquant la nécessité de résister aux difficultés et aux épreuves par la voie pacifique, cet appel s'accompagna au début de l'Hégire par le combat défensif rendu légitime, autrement dit par l'autorisation de répondre à la force par la force. **A une étape suivante, l'Islam rendit légitime le combat de tous ceux qui empêchent la constitution d'une société islamique; en particulier les athées, les idolâtres et les polythéistes à cause de leur impossible intégration à l'Islam. Quand aux gens du livre, Ils peuvent coexister avec les musulmans à condition de se soumettre aux lois qui gouvernent la société musulmane et de s'affilier à la nation islamique en payant au gouvernement un tribu, l'équivalent de la zakat imposée aux musulmans. Cette dernière étape consacre la nécessité du Jihad dans l'islam sous la forme définitive en tant qu'un devoir imposé aux musulmans à toute époque, au cas où ils disposent d'une force armée suffisante. Dieu dit à propos de cette dernière étape du jihad 'Combattez ceux des incroyants qui sont près de vous. Qu'ils vous trouvent durs. Sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent' [Coran Sourate IX]Le prophète parle de cette étape du jihad en ces termes: "J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent: Il n'y a qu'un seul Dieu professant leur foi en un seul Dieu. Alors seulement auront-ils la vie sauve. Mais s'ils sont coupables, Dieu jugera de leur sort."**

(Un scan de la page suivante, 188 est reproduite au milieu de cette feuille.)



Sur son site Internet[10], al-Bûti répond aux questions des visiteurs voulant le consulter sur toutes sortes de sujets. A l’un d’entre eux il répond :

« Si vous voulez dire que les masses doivent se gouverner par elles-mêmes, cela rentre en contradiction avec les règles de l’islam, car celui qui fixe les règles est seulement Allah et les lois islamiques[11] »

A un autre, se présentant comme un étudiant étranger en France ne sachant si la charia l’autorise à pratiquer du sport avec des filles en short, al-Bûti répond :

« Le consensus de la majorité des juristes sur la question est que la partie située entre les anches et les genoux est privée. Ainsi, si le pantalon recouvrant le genoux est permis, il n’est pas

permis qu’un pantalon s’arrête au dessus [12]»

Révéléateur de l’abysse culturel séparant culture occidentale et islamique, le juriste interdit à toute personne non mariée d’écrire... des lettres d’amour.

Question d’un internaute : « Si vous essayez de vous marier avec quelqu’un, est-il permis de lui écrire des lettres d’amour ou des poèmes d’amour (exprimant vos sentiments ?) :

Muhammad Said Ramadan al-Bûti : «**Ecrire des lettres d’amour avant le contrat de mariage n’est pas permis** »

A un autre, ne sachant quoi dire à sa sœur ne voulant pas porter le voile au prétexte que, selon elle, cela serait facultatif en islam, al-Bûti répond :

« Le chemin de la persuasion est de lui réciter les commandements d’Allah sur le voile pour les femmes dans les sourates (coraniques) Al-Nour et Al-Ahzab »

[1] Muhammad Said Ramadan al-Bûti, *Min al-fikr wa al-qalb*, Maktabat al-Fârâbi, Damas, 1988, p.69

[2] Muhammad Said Ramadan al-Bûti, *Tagribat al-tarbiya al-islâmiyya fi-mizân al-baht*, Maktabat al-Fârâbi, Damas, 1990, p.16

[3] En réponse à un article paru dans la revue libanaise al-Mustaqbal al-arabi (juin 1985), rédigé par un chef de département de philosophie d’une université arabe Muhammad Said Ramadan al-Bûti s’efforce de démontrer, dans son fascicule *al-Dîn wa al-falsafa* (Maktabat al-Fârâbi, Damas, 1994), l’antériorité ontologique de la vérité religieuse par rapport à la vérité philosophique.

[4] Muhammad Said Ramadan al-Bûti, *Hiwâr hawl muskilât hadarîyya*, al-Sarika al-muttahida li-al-tibâ’â wa al-nasr, Damas, 1990, p.67-69.

[5] M-S-R al-Bûti, *Fiqh al-sîra al-nabawîyya*, Dâr al-fikr, Damas, 1980, p.219

[6] M-S-R al-Bûti, *‘Âla tariq al-‘awda ilâ al-islâm*, Mu’assasat al-nisâlâ, Bayrouth, 1992, p.57.

[7] M-S-R al-Bûti, *al-Islâm al-muskilat al-sâhâb*, Maktabat al-Fârâbi, Damas, 1973, p.73.

[8] M-S-R al-Bûti, *Kubrâ al-yaqinîyyât al-kawnîyya*, Dâr al-fikr, Damas, 1395 h, p.389.

[9] M-S-R al-Bûti, *al-Gihâd fi al-islâm*, Dâr al-fikr, Damas, 1997

[10] <http://www.bouti.com>

[11] <http://www.bouti.com/en/fatawa.php?>

PHPSESSID=9ca87cefdb8f2119e83aac6f982f2c55

f121 Ibid.

Autres villes socialistes favorisant l'implantation de mosquées :

Les Ulis :



Lu dans *20 Minutes*, édition du 13.05.11 :

"Maud Olivier, la maire PS des Ulis a signé le bail à construire de la future mosquée, ultime étape administrative avant le début des travaux (...) Située dans la zone sud du parc urbain, à proximité de la nouvelle piscine des Ulis et du centre commercial, la mosquée aura une surface au sol, louée par la ville, de 1 575 m² et pourra accueillir plus de 2 000 fidèles"

Poitiers :



La mosquée monumentale de Poitiers, dotée d'un minaret de 22 mètres, avec la bénédiction du maire Jacques Santrot (PS) de l'époque, qui signa le permis de construire en 2003 à l'association Communauté musulmane de Poitiers, membre de l'UOIF.

Le terrain fut mis à disposition par la mairie socialiste.

Le 31 mars 2006, une délibération du conseil municipal vota une subvention afin de soutenir les travaux, sur un budget total avoisinant le million d'euros. Seule la conseillère municipale MPF, Marie de Mascureau, vota contre à l'époque. Il faut dire que le maire Jacques Santrot d'après une enquête de *l'Express*, entretiendrait des liens privilégiés avec le président de l'association islamique, El-Hadj Amor, l'ayant côtoyé à « *l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (Ensm)*. L'imam y est maître de con-

férences; l'édile y a longtemps occupé un poste de maître assistant. Depuis cette époque, poursuit Kamali, Santrot a fait d'El-Hadj Amor son unique interlocuteur au sein de la communauté, alors qu'il existe de multiples associations «plus représentatives» et «plus modérées». Une marque tangible de cette «connivence», selon le mot employé par plusieurs responsables musulmans locaux? **Le seul lieu de prière officiellement recensé aujourd'hui à Poitiers (une maison ancienne transformée en mosquée, rue Ludovic-Le Troubadour) est affecté par la mairie à l'UOIF** » Lire l'article de *l'Express* du 10 janvier 2005. (http://www.lexpress.fr/region/les-musulmans-sous-la-coupe-de-l-uoif_480201.html)

Collaborateur de Jacques Santrot, Abderrazak Halloumi, élu PS et présenté comme "un spécialiste de l'histoire des religions" va encore plus loin : " **de par sa position de ville relais entre le nord et le sud, Poitiers devrait avoir une mosquée centrale, une mosquée cathédrale. La mosquée aurait sa place dans le projet Coeur-d'agglo. On veut un Islam à la française, il faut s'en donner les moyens**".

Les mairies PS d'Angoulême et Rochefort bradent leurs terrains pour des mosquées

Lu dans la *Charente Libre* du 8/10:

« Un premier exploit financier qui en appelle d'autres. Lundi, la Ville d'Angoulême officialisera en conseil municipal le rachat de la mosquée de Basseau, rue de la Charité, par l'association des musulmans de Charente. Pour devenir propriétaire de l'ancienne école Marcel-Pagnol mise à sa disposition depuis 2007, la communauté s'est cotisée pendant plus d'un an, jusqu'à réunir les 102.000 €, le prix de vente proposée par la mairie.(...) **C'est aussi une des raisons pour laquelle la mairie a accepté de baisser le prix de vente de 170.000 € (l'estimation des Domaines) à 102.000 €.**

(...)

Mais après avoir mis la main à la poche, les musulmans d'Angoulême pourraient aussi mettre la main à la pâte, comme à **Rochefort**. En 2009, les musulmans de là-bas ont construit bénévolement leur mosquée sur **un terrain loué à la mairie 50 € par an. Ce qui a abaissé le coût de l'édifice religieux à 300.000 €** environ. Avec des dons des fidèles mais aussi des mosquées voisines, dont Angoulême. «*Nous aussi, on va essayer de sortir la brouette et le ciment et profiter des compétences de chacun*», explique Kader Bouazza »

Clichy

Gilles Catoire, le maire PS de Clichy, a attribué 1 hectare de terrain sous forme de bail emphytéotique (permettant de mettre à disposition un terrain pour un montant symbolique) pour la future mosquée de sa ville, qui ouvrira ses portes en 2009. Son conseil municipal a donné son accord au cadeau fait à la Fédération Nationale des Musulmans de France, dont le président Mohamed Béchari est proche de la Ligue Islamique Mondiale.

Le Parisien du 31 janvier 2008 rapporta le contenu du projet, comprenant espace culturel et institut culturel, comme il est dorénavant d'usage dans la plupart des projets en France :

« Une bibliothèque, une médiathèque, des salles d'informatique, de cours et de conférences seront réparties sur trois étages. Un salon de thé ainsi qu'un hammam et des salles d'ablution trouveront également une place dans cet équipement. Le deuxième bâtiment, réservé au culte, sera implanté à l'arrière, en fond de parcelle. Il accueillera deux salles de prière pouvant accueillir 600 fidèles. Celle réservée aux hommes sera située au rez-de-chaussée et l'autre, pour les femmes, à l'étage. Les deux bâtiments seront séparés par un espace à ciel ouvert, en forme de patio, agrémenté d'un espace vert et d'une fontaine. Enfin, un parking de 40 à 50 places sera aménagé en sous-sol. La capacité d'accueil est prévue pour 1 000 personnes »

Metz :

Lu dans *l'Est républicain* du 30.09. 2010 (extrait):

« Metz. Surtout éviter les sujets qui fâchent. Un minaret ? Les financements étrangers ? L'association, liée à l'Algérie, qui ne participe pas au projet ? À régler plus tard ou ne pas en parler du tout. Sous l'égide de la municipalité, cinq associations - trois turques, une algérienne, une marocaine - ont décidé de se constituer en une association unique dans le but de construire une grande mosquée à Metz.

Cette « Union des associations culturelles et culturelles des musulmans de Metz » (Ucam), qui tient informé le conseil régional du culte musulman, espère ainsi obtenir une plus grande reconnaissance pour les 27.000 musulmans de l'agglomération, dont 12.000 rien que pour la préfecture mosellane.

« Nous avons initié ce rassemblement. Il s'agit d'une première étape », explique Antoine Fonte, adjoint à la culture et aux cultes. « Dans le cadre de la légalité, la ville participera au financement de la future mosquée ». **Du moins du centre culturel qui ne manquera pas d'y être rattaché et qui seul permet le versement de subventions. (...)**« Nous sommes en train d'élaborer l'islam de Metz. La grande mosquée pourrait voir le jour d'ici cinq ans », **se félicite Jean-Michel Toulouse, conseiller général socialiste.**

La Rochelle

Le Conseil municipal de la Rochelle (majorité PS) vota à l'unanimité (donc en accord avec 'l'opposition' UMP) le versement d'une **subvention de 276 000 € pour le doublement de la surface du lieu de culte mahométan, la mosquée du Mireuil**. Jean-Romée Charbonneau, Conseiller régional de Poitou-Charentes et Jean-Marc de Lacoste Lareymondie, Secrétaire départemental FN, ont dénoncé «*un financement illégal avec l'argent des contribuables*», «*en contradiction avec la loi de 1905*» selon laquelle «*la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte*». Ils ont déposé un recours devant le Tribunal administratif.

Le financement n'est d'ailleurs pas «*seulement destiné à faciliter l'exercice du culte, mais à **entretenir les activités d'une association islamique qui, de toute évidence ne souhaite pas l'intégration de sa communauté dans la société française***». En effet, la mosquée de Mireuil accueille aussi les animations d'une association culturelle islamique, destinée notamment «*à **dispenser des cours d'arabe aux enfants qui ne parlent pas Français***».

Saint-Etienne

"Parallèlement à la construction de la mosquée du quartier du Soleil à Saint-Etienne, un autre projet de mosquée est en cours sur le quartier de Montreynaud (10 000 habitants et forte d'une population musulmane à 80%). Ce projet est porté par l'Association culturelle des musulmans de Montreynaud Saint-Etienne (ACMMSE).

Pour financer cette mosquée à Montreynaud, un appel aux dons a été lancé et des événements (comme des vides greniers) sont régulièrement organisés sur le quartier pour récolter de l'argent. **La mairie PS de Saint-Etienne a accordé à l'association un terrain de 1 500 m2** en haut de la colline pour cette construction dont le coût est estimé à 1,5 M€. Cette mosquée à la différence de celle du Soleil ne comprendra pas de minaret"

700 mosquées algériennes en France

Abderrahmane Dahmane va y effectuer une tournée anti-sarkozyste...



Abderrahmane Dahmane lance une campagne contre Sarkozy dans les 700 mosquées affiliées à la Grande mosquée de Paris !

Les mosquées sont avant tout un lieu d'agitation politique.

Né en mai 1947, titulaire d'une maîtrise et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit, M. Abderrahmane Dahmane fut conseiller principal d'éducation. Il fut affecté dans l'Académie de Versailles, entre 1976 et 2002, avant de rejoindre l'Académie de Paris, en 2002. Mis à la disposition du ministère de l'Intérieur, en qualité de chargé de mission pour les relations avec les associations de Français issus de l'immigration (2007-2009). Il fut nommé inspecteur général de l'éducation nationale, en février 2009. par ailleurs, membre du bureau du « SOS racisme » entre 1984 et 1986, il fonda l'association « Génération 2001 » en 1986, dont il fut président, avant de fonder et de présider « Radio France Maghreb » entre 1987 et 1999.

- Un militant politique d'abord algérien

Les journalistes Christophe Deloire et Christophe Dubois rapportaient dans un livre sorti en 2004 (Les islamistes sont déjà là, Albin Michel) : **"Au printemps 2004, il fait campagne en faveur d'Ali Benflis, candidat aux élections présidentielles en Algérie, qui sera finalement battu à plate couture. Cette suractivité militante sème le trouble. Avant de défendre Benflis, Dahmane n'avait-il pas, pour le scrutin précédent, supervisé un comité de soutien pour Bouteflika, le président sortant opposé cette fois-ci à Benflis? Téléphone vissé à l'oreille, Dahmane entretient son réseau. Au fil des années, il est devenu une figure incontournable, et incontrôlable, du microcosme de l'Islam de France."**

Il rejoint l'équipe de Nicolas Sarkozy lors de la campagne 2007, où il mit en avant les positions les plus laxistes du président pour se justifier auprès de ses compatriotes algériens. Il eut ainsi le beau

jeu de prendre la défense de M. Sarkozy, "accusé de chasser sur le terrain de l'extrême droite raciste" alors qu'il fut **"l'artisan de la suppression de la double peine"** et qu'il propose le droit de vote pour les étrangers aux élections municipales. (rapporté en mai 2006 par Saphirnews)

Dans un communiqué il plaida pour la régularisation des clandestins et s'opposa à un durcissement du regroupement familial : **"Il n'y a pas lieu de changer la réglementation sur le regroupement familial et encore moins la possibilité de permettre à ceux qui ont vécu pendant dix ans dans la clandestinité de se faire régulariser"**

Cofondateur et vice-président du Conseil supérieur représentatif des musulmans de France en 2003, M. Abderrahmane Dahmane fut **secrétaire national de l'UMP, chargé des relations avec les associations des Français issus de l'immigration (2006-2007).**

- **Le 12 janvier 2011 Abderrahmane Dahmane fut nommé à l'Elysée « conseiller technique chargé de l'intégration ».** Le Figaro, souvent bien introduit dans les arcanes du pouvoir, affirma qu'il fut chargé de la « diversité » et du « lien avec les communautés ».

- **Le 11 mars 2011, l'AFP rapporte le limogeage de Abderrahmane Dahmane après ses propos acerbes contre le débat sur l'islam organisé par l'UMP :**

"Nicolas Sarkozy a mis un terme vendredi aux fonctions de son conseiller en charge de la diversité, Abderrahmane Dahmane, qui avait sévèrement critiqué le débat sur la laïcité et l'islam. La sanction n'a pas traîné. Nommé en janvier comme conseiller technique en charge de la diversité à l'Elysée, Abderrahmane Dahmane a été limogé vendredi 11 mars après s'en être vivement pris jeudi soir au débat sur la laïcité voulu par le président de la République. "

Il donna une interview au quotidien algérien El-Watan en avril 2011, juste après son "coup de gueule" contre le débat sur l'islam :

*"Avec le président Sarkozy, que je connais très bien, nous avons passé un accord : celui de rester fidèle à notre amitié et de tout se dire. Depuis 2003, cette règle a été respectée. **Nous avons travaillé pour que l'UMP promeuve la diversité, l'intégration des Français issus de la diversité dans le gouvernement, dans l'administration, et éradique l'Islam des caves. Tout ceci a été réalisé avec la nomination de préfets, de sous-préfets, de ministres... Jusque-là, les choses se passaient en harmonie et j'avais fait une campagne d'ami à un ami. J'étais chargé de mission depuis 2005 et un des premiers Maghrébins à devenir secrétaire national de l'UMP.**"*

J'avais carte blanche : **je pouvais faire nommer des gens, régulariser certains cas précis, naturaliser ou réintégrer des Chinois, des Africains ou des Maghrébins.** Le président Sarkozy me rappelle le 12 janvier 2011. Nous n'avions jamais rompu nos relations, j'avais toujours les avantages d'un conseiller même si je ne l'étais pas (en 2009, Abderrahmane Dahmane est nommé inspecteur général de l'éducation nationale, ndlr). Nicolas Sarkozy me nomme conseiller chargé de l'Intégration. Je retrouve alors un travail que j'aimais et que je faisais de façon très amicale. Je commence à faire ma tournée à travers la France et au Maghreb comme je l'ai faite en 2003-2007"



C'est maintenant une haine farouche que voue Dahmane à l'UMP depuis le débat sur l'islam, dans la même interview à El-Watan il poursuit :

"Copé est l'enfant légitime de l'extrême-droite. Nicolas Sarkozy a choisi le diable au lieu de l'amitié. Il s'est mis à dos toute une communauté et n'a peut-être pas compris que la communauté est capable de tout supporter sauf une chose : que l'on remette en question sa valeur musulmane. Et en même temps, il y a eu un mouvement des Républicains après ma déclaration pour me soutenir. L'UMP est devenue le parti bis du Front national. J'ai pris ensuite la décision de fabriquer l'étoile verte et de la porter avec mes amis."

Selon Dahmane, même Gainsbourg "est proche du FN" (!) , il n'hésite devant aucune contre-vérité pour enfoncer Sarkozy.

Dans une autre interview au même quotidien, il s'entrechâta :

"Les autorités algériennes devraient prendre l'exemple d'Israël et de la communauté juive en France. La communauté juive s'est structurée à partir d'un malheur, la Shoah. La communauté algérienne doit se structurer sur un malheur, le colonialisme, qui a tué des milliers et des milliers de nos parents."

Sa cible est aussi Dalil Boubaker, coupable d'avoir proposé de contribuer au débat sur l'islam. Car débattre de l'islam c'est "tirer sur l'islam" affirme Dahmane au quotidien Tout Sur l'Algérie (édition du 16.03.2011) avec toute la mauvaise foi qu'on lui connaît :

"C'est toute la communauté musulmane qui est contre cette position (celle de Boubaker voulant contribuer au débat de l'UMP). Vous voyez par exemple les Algériens s'associer à ce débat? Je ne crois pas. Nous n'allons pas trahir nos martyrs qui se sont battus pour préserver leur islamité et leur culture musulmane contre le colonialisme (note: aucun rapport mais il est bon de réveiller la fibre nationaliste des Algériens). Nous sommes soutenus par une partie des hommes politiques français de gauche, les gaullistes, les verts. Je veux aussi rendre hommage à François Fillon (premier ministre français, ndlr) et à Alain Juppé qui sont contre ce débat et à Jean-Louis Borloo qui a dit hier qu'il n'était pas là pour tirer sur l'islam. A l'inverse, nous voyons **Dalil Boubaker qui finalement tire sur l'islam et qui s'allie à un débat de la honte.**

Une autre question révèle l'énorme bourde de Sarkozy ayant joué avec le feu en embauchant un nationaliste algérien croyant gagner des voix :

"Tout sur l'Algérie : Vous avez lancé un appel aux chefs d'Etat du Maghreb et plus particulièrement au président algérien Abdelaziz Bouteflika pour qu'ils interviennent afin de faire annuler ce débat sur la laïcité en France. Quel type d'intervention attendez-vous précisément?"

Dahmane: *Je m'adresse au président de la République algérienne et à nos compatriotes pour qu'ils refusent d'être ainsi stigmatisés et marginalisés dans la société française. La laïcité française n'est pas contre l'islam, contre les religions. C'est très simple, aujourd'hui c'est l'Algérie qui budgétise la Mosquée de Paris. Les Algériens et l'ensemble des musulmans de toute nationalité qui ont une admiration pour l'Algérie et sa révolution sont étonnés que nous budgétisions des traîtres. **Comment le président de la République algérienne, qui est quand même le garant des valeurs de la révolution, peut-il continuer à budgétiser une mosquée à la tête de laquelle il y a un traître? Je le dis sincèrement. Il faut que le président mette fin à cette situation. Il y a des centaines de mosquées attachées à l'Algérie que nous pouvons financer.***"

Mais ses prises de positions les plus indéfendables concernent l'islamisme dont il va jusqu'à nier l'existence à Paris suite à un communiqué de SOS Racisme s'inquiétant de la montée des radicaux dans le 19ème :

Dans mon livre L'islamisation de la France (Godefroy de Bouillon, 2006), voilà ce que j'avais rapporté sur ce singulier personnage :

« Un secrétaire national UMP douteux

Le dîner du ramadan du 21 octobre 2005 à Colombes fut organisé à l'initiative de Abderrahmane Dahmane, président du « Conseil des démocrates musulmans de France », secrétaire national de l'UMP chargé des relations avec les associations de Français issus de l'immigration. Figure peu connue de l'UMP, il prit lors du

démantèlement du réseau islamiste dit des « buttes Chaumont » des positions niant la réalité du communautarisme et des réseaux islamistes, critiquant SOS-Racisme qui dénonça dans un rapport ces réalités. SOS racisme, qui notait : « Depuis un an, nous avons créé un pôle d'observation qui a décelé le développement de l'intégrisme musulman sur le 19e ». « On a vu des jeunes porter la tenue afghane au lieu de la djellaba traditionnelle, de plus en plus de demandes de parents pour qu'on serve à leurs enfants des repas spécifiques à l'école, la multiplication d'actes antisémites... »

La nature islamiste des activités de la mosquée Addaw'a du 19^{ème} arrondissement est démontrée dans le chapitre « L'alliance rouge vert ». Pour le collaborateur de Nicolas Sarkozy, SOS-Racisme délire en dressant un tel portrait du quartier, pourtant corroboré par un rapport des renseignements généraux. Pour le secrétaire national de l'UMP « La montée du communautarisme et des réseaux islamistes est une vue de l'esprit et une idée fantasmagorique ». Les islamistes ne progressent donc pas en France, le communautarisme non plus, dormons tranquille. Autre positionnement inquiétant, **Abderrahmane Dahmane en juin 2006, prit la défense d'un imam notoirement islamiste arrêté par la police française. Dhaou Meskine est ni plus ni moins le secrétaire général des imams de France. Ancien de l'UOIF, l'imam a aussi fréquenté le mouvement islamiste tunisien En-Nahdha selon un rapport que s'est procuré Le Figaro. Meskine fut longuement interrogé en 1997, suite au démantèlement du réseau de soutien au gang d'islamo-gangsters de Roubaix partiellement neutralisé en 1996.** En juin 2006, Le Parisien rapporte que l'enquête menée par les policiers de la sous-direction antiterroriste de la police judiciaire et de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), concerne « **Des transferts de fonds suspects, évalués à plusieurs centaines de milliers d'euros, auraient transité entre les structures pilotées par [Dhaou Meskine] et des ONG islamistes, basées notamment dans le golfe Persique, ainsi que des individus connus pour leur engagement fondamentaliste. Ces interpellations visent à démanteler l'écheveau financier des nombreuses associations et sociétés prête-noms mises en place par Dhaou Meskine et ses principaux collaborateurs.** » (Dans un article édifiant du Parisien du 24 juin 2006, **on apprend que plusieurs témoins ont vu des hommes cagoulés s'entraînant au tir dans une école islamique normande de Meskine !**)

Ami de Dhaou Meskine, collaborateur à l'édification de son collègue musulman à Aubervilliers, le secrétaire national de l'UMP Dahmane prend sa défense, « *Je le connais très bien, je connais ses convictions antiterroristes et antifondamentalistes* » (sic)

Voilà jusqu'où peut amener la stratégie de séduction de l'électorat musulman à l'UMP. L'emploi de personnalités influentes dans la communauté musulmane permet certes de draguer des voix, mais au risque de se faire éclabousser par la révélation de leurs encombrantes convictions et relations."

Le mensuel du *Courrier de l'Atlas* de décembre 2011 fit sa couverture sur "Le vote ethnique" qui "peut faire la différence".

Le mensuel communautaire consacre une page entière sur Dahmane et nous apprend sa prochaine tournée dans les mosquées afin de donner des consignes de vote claires :

*"il est persuadé qu'il faut organiser la communauté (arabe, musulmane) en lobby, et compte bien influencer sur les candidats à la prochaine présidentielle en les invitant à ses dîners habituels. Invitera-t-il Sarkozy? **Certainement pas! Je ferai tout pour qu'il ne soit pas réélu car il est dangereux**". En revanche, il a déjà créé au sein de la mosquée de Paris une Coordination des musulmans de France, indépendante du CFCM pour rencontrer les futurs candidats: **"La Mosquée de Paris, c'est 700 mosquées sur tout le territoire national, ça fait du monde!"**. Du monde à qui il donnera encore une consigne de vote. "A gauche", annonce-t-il." Le Courrier de l'Atlas, numéro 54, décembre 2011, page 25.*

L'OCI en visite à Washington

Objectif: faire interdire la critique de l'islam.



Les démocrates sympathisent, les républicains claquent la porte.

Du 12 au 14 décembre 2011, le Département d'Etat (équivalent de notre ministère des Affaires étrangères) a été l'hôte de l'Organisation de la Conférence islamique, constitué de 57 pays musulmans, donc largement représentatif. L'objectif prioritaire de l'OCI est d'éliminer "l'islamophobie" en promouvant une législation qui punirait ceux qui critiquent la religion ou utilise le langage est le juge offensant. Dispositif déjà existant dans les pays musulmans, mais l'OCI a pour projet de l'imposer aux pays occidentaux, après avoir imposé l'idée à l'ONU. En effet, le rapporteur de la Commission des droits de l'homme **Doudou Diene** avait proposé de punir l'"islamophobie" en 2007, en obéissants aux pays de l'OCI également membres de l'ONU. Ne s'arrêtant pas là, il avait déclaré : « *Les vieilles identités nationales conçues par les Etats Nations européens et qui avaient un contenu religieux ont mené à l'affirmation historiquement discutable que l'Europe est chrétienne.* » (sic). Le farfelu Doudou Diene obtint une proposition résolution de l'ONU pour proscrire la critique des religions, et donc en premier lieu celle de l'islam ! Elle fut heureusement rejetée par une majorité de pays.

L'OCI était donc à Washington DC début décembre, ses rapports avec le Département d'Etat étant excellents. Des sources au sein de l'OCI ont déclaré à l'Agence de presse islamique internationale que cet objectif de la manifestation est de travailler sur «*l'élaboration d'une base légale pour une résolution du conseil des droits de l'homme de l'ONU qui aidera à promulguer des lois nationales pour les pays impliqués dans la question, ainsi que la formulation des lois internationales empêchant l'incitation à la haine résultant de la diffamation des religions.* »

La conférence fut fermée au public et aux journalistes ! **Nina Shea**, un fonctionnaire de la Commission américaine sur la liberté

religieuse internationale, n'a pas été autorisée à assister aux séances d'ouverture et de clôture. Elle fut interdite de fournir des citations au sujet des déclarations et des actions spécifiques des participants.

Elle écrit qu' un orateur: « *a rassuré l'auditoire, qui a séduit les diplomates musulmans du monde entier, car l'administration Obama travaille avec diligence pour poursuivre islamophobes américains et transforme le Département de justice américain en éducateur de conscience de la nation, et demande d' apprendre une chose ou deux de l'assemblée des délégués sur les autres façons d'arrêter persistante intolérance religieuse en Amérique.* »

Shea et Paul Marshall ont expliqué dans un récent éditorial du *Wall Street Journal* que la charte de l'OCI se consacre à "combattre la diffamation de l'islam" et pousse ouvertement les pays du monde à promulguer «sanctions dissuasives» pour atteindre cet objectif. Ils écrivent que, en 2009, l' Académie islamique de Fiqh (académie de la jurisprudence islamique ou charia) de l'OCI a appelé à des lois internationales pour défendre les «intérêts et les valeurs de la société [islamique]», **y compris des sanctions pour ceux qui parlent de pourquoi ils ont quitté l'islam.**

Les dirigeants de l'OCI ne taisent pas leurs objectifs. Le secrétaire général **Ekmeleddin Ihsanoglu** , un turc, dit "*personne n'a le droit d'en insulter une autre pour ses croyances*" et le président Abdoulaye Wade a dit: "*Je ne pense pas que la liberté d'expression devrait signifier la liberté du blasphème.*"



Newt Gingrich (photo), candidat républicain favori pour la présidentielle , a claqué la porte de l'administration lors du dernier débat de la réunion, en disant que le gouvernement américain ne devrait pas travailler avec "*ceux qui voudraient censurer le monde au nom de l'islam.*" Le représentant Ted Poe a écrit une lettre au secrétaire d'Etat Hillary Clinton le 8 décembre pour lui demander

d'annuler la réunion en raison des attaques de l'OCI sur la liberté d'expression.

La «*Charte de l'OCI, cependant, est clairement contre ce droit le plus fondamental, et nous demandons que vous utilisez tous les moyens à notre disposition pour protéger la liberté d'expression à travers le monde*», a écrit Poe.

À son crédit, l'administration Obama avait lutté avec succès contre une résolution de l'OCI au Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui aurait appelé à proscrire la "diffamation des religions."

L'hypocrisie de l'OCI est claire aux yeux de tous. Alors que M. Ihsanoglu affirme que «l'islamophobie atteint le niveau de l'antisémitisme des années 1930» l'organisation n'a jamais condamné la prédication antisémite des religieux extrémistes ou des dirigeants comme **Ahmadinejad**. Que Mein Kampf soit en tête des ventes dans les librairies de Turquie et même "recommandé" par le Virgin Megastore au Qatar ne l'inquiète pas non plus. Il n'a même pas pris une position ferme contre le terrorisme.

La Convention de l'OCI de lutte contre le terrorisme déclara en 1999: «*la lutte des peuples, y compris la lutte armée contre l'occupation étrangère, l'agression, le colonialisme et l'hégémonie, visant à la libération et l'autodétermination en conformité avec les principes du droit international ne doit pas être considéré comme un crime terroriste*». La question des méthodes employées par des milices palestiniennes n'est pas à questionner.

En 2002, l'OCI a publié sa "Déclaration sur le terrorisme international." Il comprenait la répudiation du monde musulman du terrorisme, mais inclut une ligne afin de légitimer des groupes terroristes comme le Hezbollah et le Hamas: "Nous rejetons toute tentative d'associer les Etats islamiques ou palestiniens et résistance libanais avec le terrorisme."

Les lois sur le blasphème et «anti-islamophobie» promues par les résolutions de l'OCI sont simplement un moyen d'arrêter la critique de l'islam et surtout, les critiques contre l'islam radical-un terme que l'OCI aimerait banir à coup sûr. Comme le soulignent de Shea et Marshall, ces lois ont été utilisés pour opprimer les réformateurs musulmans de promouvoir les droits des femmes et des relations avec Israël. Un des meilleurs exemples serait Asia Bibi au Pakistan. Elle a été condamnée à mort pour avoir critiqué l'islam à ses collègues, après s'être convertie au christianisme.

En Occident, l'OCI ses alliés tentent de promouvoir une telle législation qu'elle assimile à une lutte contre le "discours de haine." Ce fut la tactique utilisée pour poursuivre Geert Wilders pour son condamnations sévères de l'islam. Aux États-Unis, les détracteurs de l'islam radical sont régulièrement raillés comme étant haineux et fanatiques "islamophobes". Comme il est impossible de poursuivre ces «islamophobes», ils sont plutôt vilipendé dans les médias et parfois, poursuivi en justice. Un ancien imam dit qu'il était à une réunion avec l'Institut International de la Pen-

sée islamique, lié aux Frères musulmans, lorsque le terme «islamophobe» fut inventé. Il a déclaré que le groupe a été inspiré par la façon dont le terme «homophobe» avait été utilisé contre les détracteurs de l'homosexualité.

Il semble impensable que que les insultes contre l'islam deviennent condamnable en Occident, mais c'est exactement ce qui s'est passé pour Geert Wilders aux Pays-Bas, malgré qu'il participe au gouvernement. En Europe, il ya un groupe de coordination a appelé "l'Initiative européenne musulmane pour la cohésion sociale" qui est un groupe de pression sur les gouvernements afin de «prendre toutes les mesures nécessaires dans leur système juridique pour assurer un environnement exempt de harcèlement islamophobe, la violence et la discrimination», y compris dans les médias et sur Internet. En France, le Comité contre l'islamophobie en France prend de l'ampleur et n'hésite pas à soutenir Houria Bouteldja lors de son procès à Toulouse en décembre 2011, pour avoir nommé les blancs "souchiens", cette sulfureuse présidente du Parti des Indigènes de la république qui fait des conférence dans des salles décorées de portraits des chefs du Hamas...

Aux États-Unis, l'imam **Feisal Abdul Rauf**, l'ancien porte-parole pour le projet de mosquée de Ground Zero, a parlé en faveur de restreindre la liberté d'expression quand il (selon lui) est une attaque contre l'islam.

"*Je crois que l'insulte ou se moquer des symboles des autres religieux, des icônes, des prophètes, etc ne doit pas tomber dans le domaine de la libre parole*" rapporte un enregistrement de l'imam Rauf.

Son épouse, Daisy Khan, croit la même chose. Elle a participé à un débat de 2006 où elle était contre la motion affirmant que la "liberté d'expression doit inclure le droit d'offenser." Elle a dit que «les musulmans font en permanence face à la xénophobie» et donné en exemple les caricatures danoises Mahomet comme une pratique qui ne doit pas être autorisée. Elle a soutenu que ces discours offensifs était "alimente des sentiments extrémistes."

L'OCI n'est pas une organisation qui est sans équivoques contre le terrorisme ou véritablement dédiée à la modernité et de liberté. L'OCI doit être traitée pour ce qu'elle est: un obstacle plutôt qu'un atout, dans la guerre contre l'islam radical.

Hezbollah: le *New York Times* révèle le système de financement

Le quotidien américain révèle les dessous de l'enquête sur les comptes suspects de la Lebanese Canadian Bank.

Dans une longue enquête publiée en décembre, le *New York Times* affirme que le Hezbollah s'est servi de réseaux criminels internationaux, parmi lesquels les cartels de trafiquants de drogue sud-américains, pour « financer ses opérations ».

Selon le quotidien américain, qui cite de nombreux responsables américains et libanais, le Hezbollah a réussi à établir ces liens grâce à des membres de la diaspora libanaise proches du parti de Dieu, en Europe, en Afrique et aux Etats-Unis.

Plusieurs pays – les Etats-Unis en tête – soupçonnaient depuis longtemps le Hezbollah de soutenir indirectement des individus vivant à l'étranger, impliqués dans divers réseaux criminels, affirme le journaliste **Jo Becker**. L'élément-clé qui a confirmé les soupçons, toujours selon le journal, a été l'enquête effectuée sur les comptes de la Lebanese Canadian Bank (LCB), aujourd'hui rachetée par la Société Générale de Banque au Liban (SGBL). En février, le Trésor américain avait annoncé la mise au ban de la LCB, accusée de blanchir l'argent d'un réseau de trafiquants de drogue au profit du Hezbollah.

Un agent proche de l'enquête, dont le nom et la nationalité n'ont pas été cités par le *New York Times*, compare le parti chiite à la mafia italienne : « Ils opèrent comme des Gambinos sur stéroïde », a-t-il dit.

La cour fédérale d'Alexandria aux Etats-Unis a rendu public un acte d'accusation à l'encontre d'**Ayman Joumaa** pour trafic de drogue et blanchiment d'argent, rapporte l'*Associated Press*. Les autorités américaines pensent que le Libanais est en relation avec le Hezbollah et dirige un vaste réseau de trafic de drogue ayant rapporté plus de 850 millions de dollars de profits illicites.

Pour les autorités américaines, Ayman Joumaa, 47 ans, aurait dirigé entre 2005 et 2007 une opération de vente de plus de 100 tonnes de cocaïne aux Zetas, l'un des plus dangereux cartels au Mexique.

Le ministère américain de l'Economie et des Finances avait accusé, en début d'année, la « Lebanese Canadian Bank » d'être complice du Libanais dans le blanchiment d'argent et d'avoir fermé l'œil sur les transactions massives d'argent effectuées par ce dernier.

Mais pour le *New York Times*, les liens établis entre le Hezbollah

et la LCB reflètent surtout « l'évolution des dynamiques politiques et militaires au Liban et au Moyen-Orient ». « Les agents de renseignement américains estiment que le Hezbollah reçoit, depuis plusieurs années, plus de 200 millions de dollars par an de son principal allié, l'Iran », affirme le *New York Times*. Le Hezb bénéficierait également d'une aide supplémentaire en provenance de la Syrie.

« Mais les analystes affirment que ces aides ont considérablement diminué depuis que la communauté internationale a renforcé les sanctions contre l'Iran, alors que la Syrie est secouée par une contestation populaire grandissante », ajoute le journal. Entre-temps, « les besoins financiers du Hezbollah n'ont cessé de croître », surtout après la guerre israélienne de 2006, précise le quotidien américain.

Résultat : le parti de Dieu (Hezbollah) est devenu de plus en plus dépendant des réseaux criminels, dont les cartels de drogue sud-américains, estiment les analystes qui révèlent l'existence d'un mécanisme complexe utilisé pour le transfert de l'argent de l'étranger vers le Liban.

« La capacité de groupes terroristes, comme le Hezbollah, d'infiltrer les réseaux criminels internationaux est le nouveau défi post 11-Septembre », déclare au *New York Times* Derek Maltz, le responsable de la DEA, l'agence américaine antidrogue, qui a supervisé l'enquête sur les comptes de la LCB.

Des entreprises servant de « façade »

Des responsables du Trésor américain affirment, pour leur part, que les résultats de l'enquête démontrent que des cadres supérieurs de la Lebanese Canadian Bank ont aidé plusieurs clients à blanchir de l'argent issu du trafic de drogue en l'intégrant aux recettes du commerce de voitures usagées achetées aux Etats-Unis et vendues en Afrique. Une partie des profits revenait au Hezbollah, toujours selon les responsables américains cités par le *New York Times*.

Des sources proches de l'enquête sur la LCB ont, quant à elles, affirmé au quotidien que plus de 200 comptes étaient soupçonnés d'être utilisés par le Hezbollah pour mener ses opérations de blanchiment d'argent. En tout, des centaines de millions de dollars par an auraient été versés sur des comptes tenus principalement par des hommes d'affaires chiites basés dans des pays

ouest africains où le trafic de drogue prospère. La plupart d'entre eux, précise le journal américain, sont des partisans du Hezbollah qui font du commerce dans différents domaines, allant du diamant brut aux produits cosmétiques, en passant par les poulets congelés. « Ces entreprises semblent servir de façade pour le Hezbollah, lui permettant de déplacer toutes sortes de fonds suspects », écrit le journal.

Ce système aurait ainsi permis au Hezb de cacher non seulement les sources de sa fortune, mais également son implication dans une série de projets commerciaux au Liban, révèle l'enquête du *New York Times*, citant l'exemple de « l'une des transactions immobilières les plus importantes de l'histoire du Liban ». Il s'agirait de l'achat d'un terrain vide de plus de 740 hectares « surplombant la Méditerranée, dans la région du Chouf » pour la somme de 240 millions de dollars. Le terrain en question, qui appartenait au joaillier **Robert Mouawad** - toujours selon le *New York Times* -, aurait été vendu au diamantaire **Nazem Said Ahmad**, fin 2010. Des sources libanaises expertes dans le secteur immobilier ont toutefois indiqué au journal américain que la plus grande part de l'investissement avait été versée par Ali Tajeddine, très proche du Hezbollah. Cette transaction, toujours selon le quotidien, s'inscrirait dans un plan établi par le parti de Dieu et visant à « renforcer son hégémonie géopolitique au Liban en achetant des terrains militairement stratégiques dans des régions à prédominance chrétienne ».

Une branche de la LCB dans le centre-ville de Beyrouth.

Interrogé par le *New York Times*, le député hezbollahi Ali Fayyad qualifie les accusations américaines sur l'implication du parti chiite dans des réseaux de trafic de drogue de « propagande politique ». « Nous n'avons aucun lien avec la Lebanese Canadian Bank, assure-t-il. Les Etats-Unis persécutent des hommes d'affaires chiites afin de nous punir parce que nous avons gagné la guerre contre Israël. »

Mais selon des sources de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) – citées dans un câble diplomatique du Département US – « le Hezbollah a largement profité de ses liens avec plusieurs membres de la diaspora libanaise dans différents pays pour renforcer son influence sur le commerce de la cocaïne ».

« Alors que la demande grandissait en Europe et au Moyen-Orient, les cartels ont cherché de nouvelles routes (pour le trafic de drogue) : de la Colombie et le Venezuela, traversant ensuite les frontières non contrôlées entre le Brésil, le Paraguay et l'Argentine, vers des pays ouest africains comme le Bénin et la Gambie. De cette région, la drogue est soit transportée plus au nord, via le Portugal ou l'Espagne, soit plus à l'est, via la Syrie et le Liban. »

Selon le chef du département de la lutte contre le trafic de drogue au Liban, le colonel Adel Machmouchi, un vol hebdomadaire affrété par l'Iran et reliant le Venezuela à la Syrie constituerait une des

routes utilisées pour transporter la drogue vers Beyrouth.

La Banque du Liban critiquée

Toujours selon le *New York Times*, les détails sur l'implication du Hezbollah dans le trafic de drogue ne sont apparus qu'après l'acquisition d'une partie des actifs de la LCB par la SGBL.

Conformément à un accord avec le Trésor américain, c'est la Banque du Liban (BDL) qui devait se charger de l'analyse des registres de la Lebanese Canadian Bank, mais des experts français de la Société Générale étaient sceptiques quant au choix des enquêteurs désignés par la BDL, rapporte le journal américain. Citant des sources proches du dossier, le quotidien affirme que certains représentants de la banque centrale avaient même été recommandés par le Hezbollah.

Dans une tentative de rassurer les banques internationales, le directeur général de la SGBL, **Antoun Sehnaoui**, décide, toujours selon le *New York Times*, de nommer une nouvelle commission d'audit pour mener une enquête parallèle, avec l'aide de la Société Générale à Paris. Il décide également d'engager un consultant très familier avec le Patriot Act, la loi antiterroriste américaine qui a mené à la fermeture de la LCB. Il s'agit de John Ashcroft, l'ancien procureur général des Etats-Unis.

« Au final, l'enquête a révélé l'existence de plus de 200 comptes suspects liés au Hezbollah », indique le journal citant des sources américaines.

« Nous n'avons finalement acheté qu'une partie des actifs de la Lebanese Canadian Bank », indique M. Sehnaoui au *New York Times* qui précise que le PDG de la SGBL a refusé de parler des détails de cette affaire. « Seuls les comptes qui étaient au dessus de tout soupçon ont été retenus », affirme-t-il.

Cependant, précise le journal newyorkais, cette affaire n'est pas encore finie. « La mise au ban (de la LCB) est un avertissement américain au secteur bancaire libanais qui constitue en fait l'épine dorsale de l'économie du pays », souligne l'article.

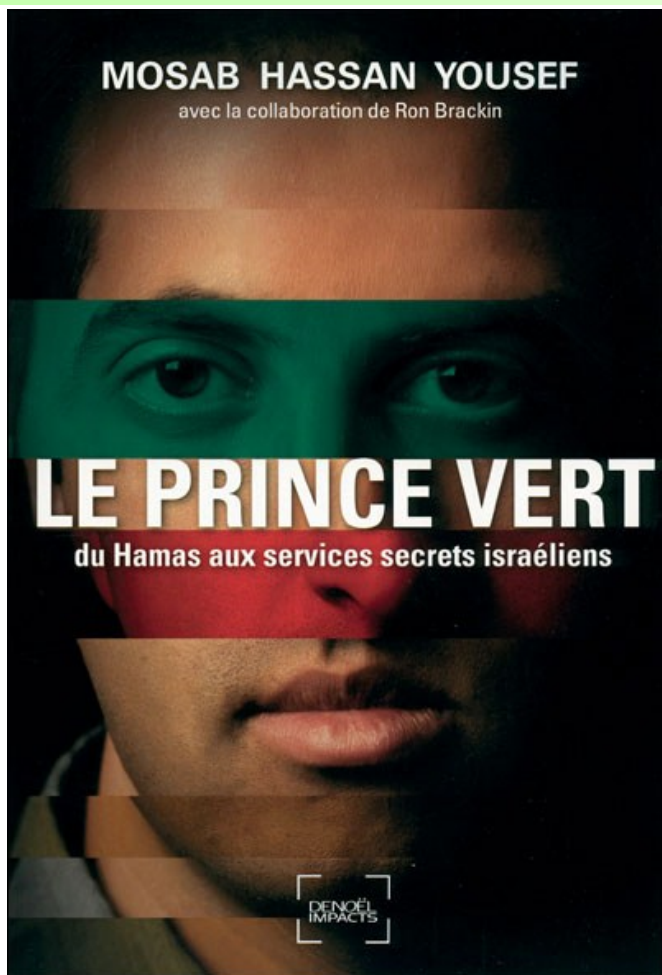
La grande question, selon Daniel L. Glaser, assistant du vice-ministre au Trésor pour le financement du terrorisme reste de savoir si la Banque centrale va prendre les mesures nécessaires pour empêcher ces actifs « illicites » de changer d'adresse.

« Les signes ne sont pas encourageants », affirme en conclusion le *New York Times* qui indique que le gouverneur de la Banque centrale a mis un terme à son entrevue avec le journaliste du NYT quand ce dernier a commencé à l'interroger sur cette affaire. Quant aux « 200 comptes suspects », M. Salamé a uniquement répondu qu'il ne « se mêle pas de ce genre de question commerciale ».

Une source du Trésor américain aurait toutefois assuré au journal newyorkais que la plupart de ces comptes ont d'ores et déjà été transférés vers différentes banques libanaises.

« Fils du Hamas », l'incroyable destin de Mosab Hassan Youssef.

Fils d'un fondateur du Hamas, il se convertit au christianisme et devient agent double.



Traduit dans des dizaines de langues, le livre-témoignage de **Mosab Hassan Youssef** est précieux à plus d'un titre. Premièrement il nous donne un témoignage de première main de l'activité interne du Hamas, avec son système de coercition pour ses membres, son idéologie radicale, son refus obtu de faire le moindre pas vers la paix et son ascension en Palestine. Deuxièmement, on est plongé dans un thriller que n'auraient pas imaginés les meilleurs scénaristes de Hollywood, la conversion en agent double au profit d'Israël s'étant suivi pour le jeune Mosab de missions extrêmement périlleuses. Troisièmement, Mosab nous décrit son cheminement vers le christianisme, comment au gré d'amitiés forgées avec des chrétiens à Jérusalem, il a découvert le Nouveau testament (interdit à la lecture en islam car "trafiqué") dont la douceur du message lui a transpercé l'âme.

L'islam chez les Hassan Youssef est plus que la religion de la famille, le grand-père de Mosab, **Cheikh Youssef Dawood**, fut l'imâm de la ville de Al-Janya en Judée-Samarie. Son père, **Sheikh Hassan Youssef**, commença par être l'imâm du camp de réfugiés de Al-Amari (en 1949, après la fuite de milliers de civils palestiniens face au rouleau compresseur israélien, 19 camps de réfugiés sont nés en Cisjordanie. Le père de Mosab, Sheikh Hassan Yous-

sef, travailla à la fin des années 70 à implanter les Frères Musulmans dans la zone, en étroite collaboration avec **Ibrahim Abu Salem**, autre fondateur du Hamas. Mosab naquit en 1978.

Le père de Mosab a, comme chez tous les enfants, suscité sa grande admiration par sa générosité envers les démunis, sa présence jusqu'à oublié son jour de repos au profit de son peuple, et sa gentillesse. En 1987, le Sheikh Hassan Youssef donne des cours d'islam aux enfants musulmans scolarisés dans une école privé chrétienne de Cisjordanie. Aucune animosité envers les chrétiens ne transparait au long du témoignage de Mosab. Le problème avec les Juifs est d'ordre politique. Enfin, c'est ce que croyait Mosab jusqu'à ce qu'i comprenne l'idéologie du Hamas...

En 1986, Sheikh Hassan assiste à la réunion secrète de Hébron, où sera décidée la création du Hamas par des Frères Musulmans afin de contrecarrer l'ascension du Jihad islamique de **Fatih Shakaki** qui opta pour l'action violente dès sa création à la fin des années 70. Les Frères avaient eux refusé toute action armée envers israel jusqu'alors, mais le Hamas va "remédier" à ce positionnement. Ainsi, outre le père de Mosab, furent présent lors de la réunion de Hébron :

- Cheikh **Ahmed Yassin**, leader spirituel du mouvement jusqu'à sa neutralisation en 2006.
- **Muhammad Jamal al-Natsleh**, de Hébron.
- **Jamal Mansour**, de Naplouse.
- **Mahmud Muslih**, de Ramala.
- **Ayman Abu Taha**, de Gaza.

"Les deux faces de l'islam"

Avec le recul nécessaire de celui qui a expérimenté toutes les facettes de l'islam durant 30ans, Mosab explique dès les premières pages ce qu'est l'islam aux lecteurs, la plupart non spécialistes. Et son résumé est excellent :

" Beaucoup de gens en Occident tendent à stéréotyper tous les musulmans comme des terroristes sans connaître la part de l'islam qui reflète l'amour et la miséricorde. Il se préoccupe des pauvres, de la veuve et de l'orphelin. Il assiste l'éducation et assiste socialement les nécessiteux. Il uni et renforce. C'est la facette de l'islam qu'ont motivé les premiers chefs des Frères Musulmans. Mais évidemment, il y a une autre face, que nomment tous les musulmans le jihâd pour affronter le monde jus-

qu'à l'établissement d'un califat mondial, guidé par un homme saint qui dirige et parle en faveur d'Allah. Il ne faut pas oublier cela alors que nous avançons dans mon récit (...)"

Puis Mosab use d'une métaphore très bien sentie sur la globalité et la cohérence de l'islam qui conduit de manière progressive vers le jihâd, sommet de l'islam :

"La vie islamique se déroule comme au long d'un escalier où l'oraison et la louange pour Allah serait au rez-de-chaussé. Les escaliers du milieu représentent l'aide aux pauvres et aux nécessiteux, la construction d'écoles et les oeuvres de bienfaisance. Et l'étage le plus élevé est le Jihâd. L'escalier est élevé. Peu regardent au dessus pour voir ce qu'il se trouve au sommet. La progression est graduelle, presque imperceptible, comme pour un chat discret qui guette une hirondelle. L'oiseau ne quitte jamais des yeux le chat. Il reste silencieux, observe comment le chat va et vient, par devant et par derrière. Mais l'hirondelle ne calcule pas la profondeur. Elle ne voit pas que le chat s'approche de plus en plus pas à pas, jusqu'à ce qu' en un clignement d'oeil, les griffes du félin se plongent dans son sang.

Les musulmans traditionnels sont au pied de l'escalier, vivant en se culpabilisant de ne pas pratiquer l'islam avec sincérité. Les plus élevés sont les fondamentalistes, ils apparaissent dans les journaux assassinant les femmes et les enfants pour la gloire du dieu du Coran. Les modérés sont à l'étage intermédiaire.

Néanmoins, un musulman modéré est, de fait, plus dangereux qu'un fondamentaliste, parcequ'il paraît moins atteint, et qu'on ne peut savoir quand est-ce qu'il passera au sommet. Beaucoup de terroristes suicidaires ont commencé par être des modérés.

Le jour où mon père a posé le pied sur la première marche de l'escalier on ne pouvait imaginer l'éloignement qu'il atteindrait par rapport au point initial. »

Mosab nous rappelle la cause du déclenchement de la première intifada, plutôt le prétexte : un Juif, Shlomo Sakal meurt poignardé à Gaza. Quelques jours plus tard, des Arabes du camp de Jabalia meurent dans un accident de voiture aussi banal que tragique. Très vite, la rumeur court qu'ils ont été assassinés en représaille par les Israéliens. Les Arabes de Jabalia descendent dans les rues pour en découdre avec les autorités israéliennes. Commence la première Intifada et son cycle infernal d'attaques/représailles. Le jeune Mosab est très vite confronté à la violence, à la vue de morts, et prends même part à son petit niveau d'enfant au soulèvement, en lançant des pierres (Intifada= guerre des pierres en arabe). Il est intéressant de noter que les chefs du Hamas interdisaient à leurs propres enfants de sortir participer à l'intifada (Mosab trompait la vigilance de sa famille), tandis qu'ils exhortaient tous leurs frères arabes à sortir se battre, enfants compris, afin de susciter la commisération médiatique. Déjà, une forme de cynisme chez les dirigeants de l'organisation islamiste.

Sheikh Hassan est arrêté en 1989 par les forces israéliennes (FDI) pour son rôle dirigeant au Hamas. L'OLP commence à être débordé

par le mouvement, fer de lance de l'Intifada. Le jeune Mosab doit vendre des petits gateaux dans la rue afin d'aider sa mère et ses frères et soeur, privés des ressources du papa interné.

En 1992, Sheik Hassan Youssef est toujours interné, comme 1600 autres palestiniens, et la famille déménage à Beythouna. Mosab a 14 ans et doit étudier à la mosquée de la ville. On lui apprend les rudiments de la charia, et **la nécessité "d'établir un Etat islamique global"** écrit-il.

La résolution 799 de l'ONU réclame la même année le retour des 600 déportés, des prisonniers transférés dans une prison spéciale hors palestine, ce qui implique l'impossibilité aux familles de venir les visiter. Hassan Youssef est nommé secrétaire général du Hamas dans le camp d'internement, secondant le fameux **Abdel Aziz al-Rantissi**. Sous la pression internationale, Israël relâche alors une centaine d'activistes, qui ont pu mettre à profit leur internement pour nouer des liens avec les responsables d'autres mouvements islamo-terroristes, dont le Hezbollah.

De retour dans leurs foyers, les activistes reprennent du service.

1993, le Hamas rejette les accords d'Oslo

Les accords d'Oslo représentaient une avancée historique: **Isaac Rabin** et **Yasser Arafat**, au termes de négociations secrètes, annonce le 9 novembre 1993 avoir trouvé un terrain d'entente, et non des moindres : l'OLP reconnaît enfin la légitimité d'Israël. En contre partie, Israël s'engage à se retirer de plusieurs territoires, dont Gaza et Jericho. Une concession de taille. Une Autorité Nationale Palestinienne va être reconnue par Israël, et détiendra une entière souveraineté sur les territoires maintenant autonomes. Les exilés de l'OLP reviennent, la majorité de la population palestinienne soutient l'accord, las de quatre années d'intifada et optimiste sur un avenir apaisé. Des sondages de l'époque l'ont montré.

Mais cette lueur d'espoir fut vite douchée par les dirigeants du Hamas. Ses dirigeants l'ont reconnu ouvertement : les accords d'Oslo allaient mécaniquement remettre en cause l'utilité du Hamas, mouvement dont la justification existentielle est le djihad jusqu'à la disparition d'Israël.

Officiellement, le Hamas condamne alors ces accords. Pire, le Hamas lance une série d'attaques terroristes :

- Un civil israélien est poignardé à mort le 24 septembre, seulement 15 jours après la signature des accords, par un fedayin du Hamas.

- le FPLP et le Jihad islamique revendiquent eux la mort de deux israéliens dans le désert de Judée deux semaines plus tard.

- Deux semaines après le Hamas assassine deux soldats des Forces israéliennes dans un quartier juif de Gaza.

Mais c'est le massacre odieux d'Hebron le 25 février 1994 qui

restera dans les mémoires:

Un médecin juif originaire des Etats-Unis, **Barack Goldstein**, tire à vue dans une mosquée d'Hebron lors de la fête du Purim, tuant 29 palestiniens. Acte d'un extrémiste mue par sa seule volonté. Mais le Hamas a trouvé un prétexte de taille pour ordonner un djihad tous azimuts contre les civils palestiniens. Vont naître les premiers attentats suicides sur le sol israélien, dont nous n'égraineront pas ici le chapelet d'atrocités largement médiatisées.

En novembre 1995, l'assassinat de Isaac Rabin par un extrémiste juif déclenche des manifestations de joie dans les rues palestiniennes chez les sympathisants du Hamas.

Yasser Arafat appelle Sheikh Hassan Youssef, témoigne son fils, en demandant au leader de retenir la joie de ses troupes, Rabin étant un homme de paix.

C'est le début d'une guerre intra-palestinienne, la police de l'ANP arrête des responsables du Hamas, empêcheur de paix, dont Hassan Youssef.

Mosab va alors se radicaliser. Voulant devenir utile au sein du djihad, il achète avec un de ses cousins une kalachnikov. Surveillé par la police israélienne. Il expérimente alors un premier passage en prison. Un passage où il va longuement méditer.

Interrogé régulièrement par un officier du Shin Beth, **Loai**, qui s'est déjà occupé d'interroger son père, une relation ambiguë commence à se forger. Au fil des mois et des discussions, Loai lui propose de travailler avec Israël afin de construire la paix. Hypocritement, Mosab Youssef, qui est tout de même l'émir de la prison en sa qualité de fils de Sheikh Hassan! - lui répond par l'affirmative, tout en rêvant de lui loger une balle dans la tête dès qu'il le pourra.

Ce qui est d'abord un stratagème visant à être un agent double, mais au profit du Hamas en finalité, va travailler sa conscience. Transféré dans une prison spéciale pour activistes islamistes, à Meguido, la promiscuité avec ses compatriotes les plus radicaux ne vont pas lui faciliter la vie : censure des programmes télévisés dès qu'une femme apparaît à l'écran, prières répétitives tôt dès le levé, moments de silences en prières etc. Mosab en tant que "fils de" doit faire bonne figure. De plus son oncle Ibrahim Abu Salem, autre dirigeant du Hamas et ayant un rôle de guide spirituel dans la prison, l'interroge sachant que le Shin Beth propose régulièrement des offres afin de se convertir en agent double. Mosab se livre alors à son oncle, lui faisant part de son projet de tromper les services israéliens.

Lors d'un autre transfert dans un camp de tentes spéciales pour éléments radicaux, Mosab va alors plonger dans la réalité totalitaire du Hamas, avec sa police interne, les *sawaa'ed*, n'hésitant pas à torturer des membres sur la base de simples et fumeuses suspicions. Les méthodes "musclées" du Hamas à l'encontre de compatriotes le révolte, car il perçoit les excès de ces kapos torturant pour des futilités.

libéré en 1997, Mosab est fêté à son retour comme un héros. Son

père, entre-temps lui aussi libéré, veut lui offrir la meilleure éducation. Il l'inscrit donc dans un des meilleurs lycées palestiniens, l'école Al-Alhia, catholique! Et dont beaucoup d'élèves sont musulmans. Mosab réussit ses examens.

1997-1999, le chemin de Damas de Mosab

Le Shin Beth par le biais de l'officier **Loai** reprend contact avec lui quelques semaines après sa libération. Leur première proposition est de l'envoyer s'inscrire à l'université afin qu'il reprenne le chemin de l'école, et lui donnent de l'argent à cet effet. Mosab est étonné, mais convient à s'inscrire à Jérusalem dans une Université ouverte de Al-Quds (nom de Jérusalem en arabe). Et cette ouverture sur l'extérieur des territoires enclavés va lui être bénéfique à plus d'un titre. Il se lie d'amitié avec des chrétiens étrangers de l'université, qui lui proposent de venir assister à des études de la bible. Après hésitation, il participe à l'une d'entre elle et repart avec un Nouveau Testament, dont la lecture, interdite en islam (les chrétiens auraient "trafiqué" les textes) va le bouleverser.

2000 : le rejet des accords de Camp David révolte Mosab

Le 25 juillet 2000, à l'initiative de Bill Clinton, une rencontre historique se déroule à camp David entre le premier ministre israélien Ehud Barak et Yasser Arafat. La proposition de Barak surprend jusqu'aux Israéliens les plus souples : **la restitution de 90% de la Cisjordanie, toute la bande de Gaza et Jérusalem Est comme capitale d'un nouvel état palestinien. Une fondation internationale serait créée pour dédommager les palestiniens expropriés durant la guerre des six-jours en 1967.**



Mosab parle d'"opportunité historique". Et se désole de l'exigence d'Arafat, inacceptable pour Israël, d'un retour aux frontières de 1967 avec le retour de tous les réfugiés.

Mosab Hassan Youssef participe alors aux réunions avec son père et Yasser Arafat, et se désole que le feu chef de l'OLP fut fêté comme un héros :

"Oui, nous allons nous souvenir de lui dans nos livres d'histoire, mais non pas comme un héros, mais bien plutôt comme un traître qui a vendu son peuple en retour d'une reconnaissance. Comme un Robin des bois inversé, qui détrousserait les pauvres pour

s'enrichir, comme un mauvais acteur qui achète des minutes de gloire avec le sang palestinien"

Arafat, effectivement, par un système de détournement des aides internationales, fit fonctionner son manège comme une « boîte à cash », asseyant son pouvoir sur la corruption, au détriment de son peuple.

Mosab rapporte la discussion qu'il eut juste après avec son formateur du Shin Bet :

" Que fou ce type? Jamais nous n'aurions imaginé que nos leaders offriraient tout ce qu'ils ont proposé à Arafat. Jamais! Et ce type répond par non?"

Puis le 27 septembre suivant, l'élément déclencheur de la deuxième intifada est en préparation. Mosab doit accompagner son père chez le secrétaire général du Fatah (liée à l'OLP), **Mawran Barghouti**. Ce dernier informe le Sheikh Hassan Youssef de la préparation d'une visite de Sharon sur le mont du Temple où trône la mosquée Al-Aqsa. Les leaders de l'ANP présents demandent au Sheikh Hassan de l'aider à fomenter une révolte fédérant tous les mouvements palestiniens (malgré que l'ANP aie réprimé le Hamas les années précédentes!). Mosab dit à son père : **"Arafat veut seulement nous utiliser comme combustible pour sa machine politique"**

D'autant que **Sharon** ne fit pas de provocation gratuite et inutile. Depuis des semaines, les palestiniens excavaient des tonnes de vestiges du temple historique afin de créer de nouvelles mosquées à l'emplacement même, en pénétrant dans les murs ! Les archéologues israéliens s'arrachaient les cheveux en constatant que les bulldozers creusaient dans des pierres datant du premier (temple de Salomon) et du second temple de Jérusalem.

Mosab rapporte la fermeture d'esprit de son père qui prépare une révolte en poussant les étudiants influencés par le Hamas à se révolter: *"Al-Aqsa est notre mosquée et Sharon n'a rien à y faire!"*.

Le lieu du soulèvement est choisi, Ramala, ville tranquille où la vie nocturne est agréable.

Des pierres lancées, les activistes palestiniens passent à la kalashnikov, et la police israélienne ne peut que répliquer, avec des balles à gomme mais qui peuvent blesser gravement. Quatre palestiniens sont tués, 200 autres sont blessés. L'ANP se félicite de cette réussite médiatique, d'autant que c'est au même moment que s'insère la séquence du montage de la "mort" du petit **Mohammed Al-Dura**, cas d'école de "Pallyhood" (expression désignant les mises en scène de faux blessés devant les caméras occidentales) relayée complaisamment par l'AFP et France 2 durant des années (le rôle de **Charles Enderlin** est central). Aujourd'hui, devant l'évidence de la non mort du petit Mohammed et de son père (censé avoir reçu 12 balles), même **Arlette Chabot** reconnaît la supercherie alors que la direction de France 2 a campé fermement sur ses affirmations (malgré les centaines de preuves d'un montage, voir les éléments à décharge collectés par **Philippe Karsenty**).

Les accords de Camp David tombèrent définitivement à l'eau, et c'était bien le premier objectif de l'ANP. Le cycle infernal de provocations/répressions poussa les forces de sécurité israélienne à commettre des bavures (dont certaines difficilement excusables).

Ce que relève Mosab, c'est que Arafat n'avait imaginé réveiller le Hamas au point qu'il se relève de ses années difficiles en prenant le *leadership* de la contestation.

La litanie des attentats et des opérations d'Israël contre les activistes est trop longue à énumérer. Avec en prime des Juifs ultra-orthodoxes incontrôlables commettant eux aussi des attentats (dont celui de Nazareth le 8 octobre 2000).

Le "Prince Vert" choisi définitivement Israël

Mosab, dégoûté par les méthodes de l'ANP et du Hamas, commence sa vraie collaboration avec la sécurité israélienne (Shin Bet). Son nom de code est le "prince vert", étant le fils d'un des hauts dirigeants du mouvement au drapeau vert.

Une de ses premières missions est d'aider à identifier ceux qui composent les Martyr d'Al-Aqsa, branche armée redoutable du Hamas. Après des semaines de filatures, en recoupant les informations du renseignement israélien sur les véhicules utilisés, Mosab découvre que cette nouvelle unité terroriste du Hamas est en fait composé par les mêmes hommes de la Force 17, unité de protection rapprochée de Yasser Arafat !

Côté famille, Mosab a du mal à refréner sa désapprobation des méthodes du Hamas, en demandant à **son père -devenu le porte parole médiatisé du Hamas-** de cesser d'envoyer des enfants au "martyr". Celui-ci lui répondant que c'est un choix personnel des enfants (!) et que ses petits frères même participent à l'intifada avec des pierres.

Mosab se désole de voir s'anciens camarades, fraîchement diplômé de l'Université, s'engager dans les milices armées du Hamas.

Le premier attentat suicide de la seconde intifada fut lancé par **Daya Muhammad Hussein Al-Tawil**. Le contact de Mosab dans le renseignement israélien, Loai, lui donna une liste de cinq responsables et artificier du Hamas pouvant être vraisemblablement impliqués dans l'opération. Le "prince vert" démontre alors toute son utilité : il les connaît tous et peut les localiser.

La suite de son incroyable histoire, vous la retrouverez en lisant le livre « Le prince Vert » paru chez Denoël en 2011. Achat en ligne sur Fnac.com ou Amazon.fr.

Application de la Sharia : la théorie du gradualisme

Cheikh Yusuf Al-Qaradawi sur Onislam.net recommande d'imposer la sharia progressivement



(photo: cheikh Qaradawi en février 2011 sur la place tahrir, acclamé par la foule musulmane lors de la grande prière)

Le 24 novembre 2011 le cheikh Al-Qaradawi, président du Conseil Mondial des Oulémas, dirigeant le Conseil européen de la fatwa et de la recherche, considéré comme le cheikh le plus influent du monde sunnite, a répondu à une question sur le site Onislam.net concernant l'application progressive et pragmatique de la charia. Cette théorie s'appelle le gradualisme (*sunnat at-tadarruj*) et va être appliqué par les proches de Qaradawi, dont Rached Ghannouchi qui vient de prendre les rênes du pouvoir en Tunisie, Abdelilah Benikrane au Maroc et par les Frères Musulmans en Egypte.

Le site *Onislam.net* a introduit la réponse à la question ainsi le 24 novembre dernier :

"Le gradualisme est l'une des lois de la nature que Dieu Tout-Puissant a créé. Il est également nécessaire dans l'application des décisions de la Shari`ah afin de réaliser le changement dans la vie des gens. Le Prophète (paix et bénédictions sur lui) est resté à la Mecque pendant treize ans luttant pour secouer les fausses croyances au peuple mecquois avaient adopté. Ensuite, les dix autres années suivantes, Allah le Tout Puissant lui a révélé (paix et bénédictions sur lui) les lois musulmanes. Le gradualisme a joué un rôle efficace à cet égard. Cela a été montré, par exemple, en interdisant l'alcool, le riba (intérêt), et d'autres vices.

L'opposé du gradualisme est de promulguer et faire appliquer les décisions de Shari`ah immédiatement. Mais l'esprit que, si nous voulons observer le gradualisme dans l'application des décisions de la Shari`ah à cet âge, cela ne justifie pas que nous devons être lent à atteindre ce but, c'est depuis trop longtemps le cas. Le gradualisme se réfère à l'importance de préparer le peuple musulman à adopter sincèrement et avec enthousiasme les décisions de la Shari`ah dans tous leurs horizons de la vie, afin de garantir qu'un tel projet soit accepté.

Répondant à la question, l'éminent savant musulman Cheikh

Yusuf Al-Qaradawi, stipule ce qui suit:

Le gradualisme dans l'application de la Shari`ah est une sage obligation à suivre. Ce faisant, nous allons suivre les lois d'Allah à l'égard de la nature physique et des enseignements de l'Islam. Le gradualisme a été observée dans l'application des obligations de l'Islam comme la prière, le jeûne, et cetera, et en interdisant le blâmable (ou haram) aussi.

L'exemple le plus révélateur à cet égard est l'interdiction d'alcool; les étapes prises à cet égard sont bien connus par quiconque étudie la Shari`ah. L'Islam a également pris en compte l'efficacité du gradualisme quand il n'a pas soudainement aboli l'esclavage, qui a été répandu dans le monde entier sur l'avènement de l'Islam.

Abolir l'esclavage subitement aurait conduit au soulèvement économique et social. Ainsi, il était sage, puis pour faire face à un tel problème d'une façon indirecte (par exemple, concernant la configuration d'un esclave libre comme une bonne action et ce qui en fait une expiation pour certains péchés). Cela impliquait une abolition graduelle de l'esclavage.

Etant une loi divine, le gradualisme est à suivre sur le plan politique de nos jours. C'est à dire, le gradualisme est d'être observé quand il s'agit d'appliquer les décisions de la Shari`ah dans la vie d'aujourd'hui où les musulmans ont été socialement, législativement et culturellement envahis.

Si nous voulons établir une véritable société musulmane, il ne faut pas imaginer qu'une telle fin puisse être réalisée par une simple décision proclamée à cet effet par un roi ou un président, ou un conseil de dirigeants, ou d'un parlement.

Le gradualisme est le moyen par lequel une telle fin puisse être accomplie. Le gradualisme se réfère ici à des gens idéologiquement, psychologiquement, moralement et socialement préparés à accepter et à adopter l'application de la Shari`ah dans tous les aspects de la vie, et de trouver des alternatives légales pour les principes interdits sur laquelle de nombreuses associations [des mouvements islamistes] ont été fondées depuis si longtemps .

Le gradualisme dans ce sens ne signifie pas que nous devons tergiverser et retarder l'application de la Shari`ah. Il ne doit pas être pris comme un prétexte pour décourager les gens et de déjouer ses demandes pressantes d'établir des lois d'Allah.

Il devrait plutôt nous inciter à éclairer nos objectifs, nos plans, et décider, avec sincérité et sagesse, sur les étapes progressives d'être prises à cet égard. De cette façon, étape par étape, et grâce à une planification judicieuse, l'organisation et détermination, nous pouvons atteindre **la dernière étape, attendue depuis longtemps, d'appliquer tous les enseignements de l'Islam.**

Ce fut la même approche que le Prophète (paix et bénédictions sur lui) a adopté, afin qu'il (paix et bénédictions sur lui) puisse changer la vie pré-islamique de la dégénérescence et l'ignorance vers la vie éclairée de l'islam.

Il ya un exemple à cet égard ce qui est connexe concernant `Umar Ibn ` Abd Al-`Aziz, que les savants musulmans considèrent comme le cinquième calife bien guidé et un vrai disciple de son grand-père, ` Umar Ibn Al-Khattab.

`Umar Ibn ` Abd Al-`Aziz, ` Abd Al-Malik, qui était un jeune homme pieux entreprenant, dit à son père un jour: *«O mon père! Pourquoi vous n'avez pas en œuvre les décisions fermement et immédiatement? Par Allah, je serais se soucier pas si tout le monde serait furieux s'opposent à nous, tant que nous cherchons à établir le droit [que Allah Tout-Puissant a ordonné].»* Ces mots montrent comment ce jeune homme ardent était de détruire tous les signes de la corruption et la détérioration immédiatement et sans délai peu importe les conséquences.

Mais le père sage dit à son fils: *«Ne traite pas des questions à la hâte, mon fils. Allah Tout-Puissant [Lui-même] a méprisé la bue d'alcool deux fois dans le Coran et a déclaré qu'elle interdit que la troisième fois. Je crains que, si j'impose le droit sur les personnes d'un seul coup, ils l'abandonnent tout à la fois, qui pourrait conduire à la sédition.»* (Voir Al-Muafaqat par Ash-Shâtibi, vol. 2, p. 94.)

Cette attitude de `Umar Ibn ` Abd Al-`Aziz montre qu'il a vu qu'il est sage de s'attaquer progressivement à ces questions. Il était guidé à cet égard en traitant d'Allah avec interdisant l'alcool. `Umar voulait diriger les gens, étape par étape vers l'établissement du droit et ce, en fait, est l'approche sage pour traiter des questions morales.

Allah Tout-Puissant sait mieux."

source :

http://www.onislam.net/english/ask-the-scholar/shariah-based-systems/judiciary-and-police-systems/169643-gradualism-in-applying-the-shariah.html?Police_Systems

Histoire: La bataille de Covadonga, 722.

Don Pelayo refusa de collaborer avec l'occupant à la différence des notables et de certains évêques...

Le royaume Wisigoth d'Espagne avait pour particularité d'être une monarchie élective, les nobles choisissant chaque roi à la mort du précédent. Depuis le premier roi goth **Léovigile** (572-586), le royaume n'avait cessé de gagner en cohérence sur les plans institutionnels et culturels. Léovigile autorisa les mariages mixtes entre les (environ) 200 000 goths établis pour une majorité dans la région dite des Champs Gothiques sur la ligne Palencia-Tolède Sigüenza, et dans la Rioja, avec le reste de la population dite "hispanoromaine" par les historiens, disséminés dans toute la péninsule. La cohérence religieuse advint lors de la conversion au catholicisme du roi **Récarède** en 589. L'unification juridique alors que cohabitaient droit germanique (pour les Goths) et romain se fit sous le roi **Chindasvinto** en 654, le *Liber Iudiciorum* devient alors le code civil commun à tous.

Une rivalité de succession divise et affaiblit le royaume

En 710, meurt le roi **Witiza** qui a préparé sa succession en installant son fils **Agila**. Cela contredit la tradition élective de la nomination. Une partie de la noblesse nomme le fameux **Don Rodrigue**. Les deux camps vont alors se partager le pays et initier une guerre civile.

Agila et ses affiliés ('le parti witizien') contrôlent le nord et l'est de l'Espagne, **Rodrigue** et les siens le sud et l'ouest.

Agila a alors l'idée de demander de l'aide aux musulmans de l'autre côté de Gibraltar, et envoie l'évêque de Tolède, Don Oppas en mission commandée solliciter l'aide. Autre artisan de la collaboration hispano-musulmane, le gouverneur de la région de Ceuta, **Don Julian**, qui voue une haine inextinguible à Don Rodrigue qui séduisit sa fille, en plus d'avoir toujours été un fidèle du roi Witiza, père d'Agila.

Don Julian, qui a de bonnes relations avec les gouverneurs politiques et militaires de Tanger, **Muza** et **Tarik**, organise un premier débarquement à Algéiras, repoussé par les fidèles de Don Rodrigue.

Mais le 30 avril 711, alors que **Tarik**, à la tête de 7000 hommes, débarque à Gibraltar, Don Rodrigue se trouve dans le nord et doit organiser la résistance à toute vitesse. Les Wisigoths ressentent les rangs face au danger et 40 000 hommes sont réunis. Mais, peu fiables, les partisans d'**Agila** -le "parti witizien"- abandonnent les rangs et laissent les hommes de Don Rodrigue à découvert face

aux Berbères. Un désastre et une défaite connue sous le nom de la bataille de Guadalete (Gibraltar ne sera nommée ainsi que des années plus tard par Tarik) qui en appelle d'autres.

Muza débarque à son tour avec 18000 arabes en renfort, qui se dirigent directement vers les centres névralgiques du pays. Tolède tombe en 714, et la péninsule dans la foulée.

Agila croit naïvement que les arabes vont le laisser prendre la couronne espagnole à la suite de sa folle collaboration. Il demande à Tarik de le reconnaître comme roi, mais celui-ci l'envoie vers son chef politique Muza. Celui-ci lui répond que cette décision ne dépend que du calife à Damas régissant tout l'empire islamique. Agila va alors jusqu'à Damas, il y fut bien traité mais n'eut guère de réponses, et mourut peu après son retour en Espagne en 716.

Entre temps, les Wisigoths du nord nommèrent un nouveau roi, Ardon, sur la base de sa bravoure notamment à Narbonne où il tint tête aux arabes jusqu'en 720.

En face, le camp arabe se déploie. Un contingent occupe Malaga et Grenade, un autre Séville, et Tarik se réserve la capitale wisigothique Tolède rayonnant jusqu'à Alcalá de Henares.

Les notables locaux s'accrochent aux arabes, ceux-ci n'imposant pas leur religion, certains les voyant d'un bon œil contre l'administration des wisigoths, mais leur liberté tient déjà à l'impôt (djizya) qu'ils doivent s'acquitter aux nouveaux chefs.

60 000 colons musulmans grignotent alors la péninsule, en essayant de pousser vers les Pyrénées.

Muza, ayant accaparé trop de butin aux yeux du calife Soleiman, est condamné à mort. Sa peine est commuée en amende mais il est quand même assassiné dans une mosquée de Damas en 716. Avant de partir, il a nommé Abd-al-Aziz comme gouverneur de Séville. Celui-ci épousa la veuve de Don Rodrigue, qui exerça une telle influence sur lui qu'il se convertit au catholicisme tout en se couronnant roi d'Espagne ! Il fut assassiné sur ordre du propre calife Soleiman, et sa tête fut envoyée à Damas. Tariq mourut quant à lui quelques années plus tard en 720.

Don Pelayo va organiser la résistance

Un ancien de la bataille de Guadalete aux côtés de Don Rodrigue, qui fut aussi son maître d'armes, Don Pelayo, préfère "prendre le maquis" plutôt que d'obéir aux "collabos" du parti witizien. Fils du duc de Favila, descendant des rois Recesvinto et Chindasvinto.

Un contentieux familial existait déjà entre le père de Don Pelayo qui se brouilla avec le père de Agila, Witiza ayant blessé mortellement le duc Favila suite à des histoires de femmes...

Lors de l'accession au trône de Witiza, Don Pelayo dut déjà fuir et se réfugier dans le fief familial au nord. Les hommes de Don Rodrigue s'étaient effectivement repliés, pour certains vers Narbonne.

L'archevêque de Tolède, Urbain, avait confié à Pelayo ceux que des pèlerins de Jérusalem avaient ramené, la relique *lignum crucis*, fragment de la vraie croix, qui demeure encore à ce jour au monastère franciscain Santo Toribio de Liébana, en Cantabrie. Egalement un vêtement porté par la Vierge qu'il déposa aux oeuvres de Saint Isidore.

Entre temps, le nouveau gouverneur musulman de Gijon en Asturie oppresse les chrétiens de la région, détruit les églises, volant les récoltes et levant de lourds impôts.

Alors que des notables de la région trouvent la facilité en cherchant les faveurs de Muza, que des mariages mixtes deviennent courants, Pelayo refuse de payer l'impôt islamique et se met à l'abri à Cangas de Onis, à l'est de Gijon. Il y fomenta la rébellion. A tel point que le nouveau gouverneur de Cordoue, Anbasa, envoya un corps expéditionnaire marcher sur la poche de résistance asturienne.

En 722, les troupes musulmanes menées par le général Alkama arrivent sur place.



Statue de Don Pelayo à Gijon dans les Asturies.

Les "300" de Pelayo...

Pelayo et ses hommes se réfugient à côté de Cangas de Onis, vers la grotte de Covadonga, déjà célèbre pour abriter un culte marial (qui perdure à ce jour, voir photo). Entourré de montagnes, l'endroit est propice pour y attirer un ennemi peu coutumiers aux reliefs élevés.



La Chronique de Albelda, datée de 881 du temps de Alphonse III, relate lyriquement l'épisode où un évêque collaborant (déjà à l'époque...) avec les troupes de Alkama essaye de "raisonner" Don Pelayo :

"L'évêque Oppas monta sur un monticule situé face à la cave et parla ainsi à Pelayo :

-Pelayo, Pelayo, où es-tu? Il apparut par une fenêtre et répondit :

-je suis là.

L'évêque lui dit alors :

- je pense, mon cher frère et fils, que tu sais qu'il y a peu d'années toute l'Espagne était dirigée et unie par les Goth et brillait plus que les autres pays de par sa science et sa doctrine, et que, néanmoins, toutes les troupes des Goth réunies ne purent soutenir la marche des ismaélites (autre nom pour musulmans). Pourras-tu te défendre en haut de cette montagne ? Ca me paraît difficile. Ecoute mon conseil: reviens sur ton choix tu jouiras de nombreux biens et de l'amitié des arabes."

Pelayo répondit :

"N'as-tu pas lu dans les Saintes écritures que l'Eglise du Seigneur arrivera comme le grain de moutarde à croître pour la miséricorde de Dieu?"

L'évêque répondit :

"Véritablement, c'est écrit."

Aklama engagea alors le combat et les soldats prirent les armes. Les trébuchets furent installés, on fit sonner les cornes, les lances s'agitèrent et on lança les flèches. Mais à ce moment s'exprimèrent les magnificences du Seigneur: les pierres lancées par les trébuchets et qui arrivaient dans la cave de la Vierge et Sainte Marie se retournèrent contre ceux qui les lançaient et tuèrent les arabes. Et comme Dieu n'a pas besoin de lances, car il donne la palme de la victoire à qui il veut, les arabes prirent la fuite"

Cette chronique évidemment (très) arrangée n'est pas la seule version des faits. Une autre chronique, maure, est bien différente comme on peut l'imaginer, même si elle fait part également de la fuite des musulmans, mais pas pour une cuisante défaite. Il s'agit de la chronique de Al-Maqqari, bien postérieure, du début du XVIIIème siècle, même si elle se base sur des documents anciens, qui relate les faits de manière différente :

"Isa Ibn Ahmad al-Raqi rapporte qu'au temps de Anbasa Ibn Suhaim al-Qalbi, surgirent des terres de Galice un âne sauvage appelé Belay [Pelayo]. Depuis lors les chrétiens commencèrent à Al-Andalus a se défendre leurs terres des musulmans, ce qu'ils n'avaient pas encore pu entreprendre. Les islamistes, luttant contre les polythéistes et les forçant à émigrer, s'étaient appuyés sur leur pays jusqu'à l'arrivée de Ariyula, de la terre des Francs, et avaient conquis Pampelune en Galice et il restait qu'un Seigneur nommé Belay (Pelayo) avec trois cent hommes. Les soldats ne cessèrent de le traquer jusqu'à ce que ses hommes meurent de faim et ne subsistent qu'au nombre de trente hommes et dix femmes. Et ils n'avaient d'autre nourriture que le miel des ruches incrustées dans les roches. Les mouvements des musulmans commencèrent à être pénibles et à la fin ils s'en moquaient en disant "trente ânes sauvages, quel mal peuvent-ils bien nous faire?"

Selon le journaliste José Javier Esparza à qui nous empruntons la documentation qu'il a réuni pour son livre "La gran aventura del reino de Asturias, así empezó la reconquista" (édition Esfera, 2009), s'il est impossible de savoir quelle version se rapproche le plus de la réalité, "en revanche, le déroulement des événements postérieurs montre que les maures furent effectivement mis en déroute, car Munuza abandonna les Asturies et les asturiens organisèrent leur vie loin du pouvoir musulman".

Esparza explique : "la grande déroute des musulmans arriva après. En files désordonnées, ils essayèrent de se replier pour recomposer leurs forces. Ils se replièrent comme ils purent par les massifs des Pics d'Europe, qu'ils méconnaissaient, s'exposant à tout types d'embuscades. On raconte que de Amuesa ils rejoignirent Cosgaya, dans la verdoyante Cantabrie, dans la vallée de Liebana. Là fut l'hécatombe. Piégés par une montagne sans issue, les rivières en crue, harcelés de tous côtés par les rebelles montagnards, qui du haut des falaises leur lancèrent des pierres, le fier corps expéditionnaire de Al-Qama finit anéanti par les "ânes sauvages", les rebelles chrétiens. Très peu après, le gouverneur

maure du Nord, Munuza, abandonna Gijon. La tradition rapporte qu'il fut mis en déroute et mourru dans sa fuite"

Que ce fût une bataille épique, comme le rapportent les chroniques chrétiennes, ou seule une violente escarmouche, comme le soutiennent beaucoup d'historiens, le fait est que Covadonga signale le point de commencement de la Reconquista. Ici les maures perdirent pour la première fois.



A l'époque, les Asturies comprenaient la Cantabrie et la Galice actuelle.

Dernière minute: condamnation d'Elisabeth Sabaditsch-Wolff

La justice autrichienne se soumet à la pénalisation du « blasphème » musulman.



Un article de Soeren Kern sur la confirmation, par la cour d'appel, de la condamnation d'Elisabeth Sabaditsch-Wolff pour avoir dénigré l'islam. En Autriche, ceux qui dénigrent le christianisme ne sont pas poursuivis, ce qui démontre le caractère politique du procès fait à Elisabeth. La justice autrichienne s'est soumise à la charia.

Une cour d'appel autrichienne a maintenu la condamnation d'Elisabeth-Sabaditsch-Wolff, une mère de famille viennoise et militante contre le djihad, pour avoir « dénigré des croyances religieuses » lors d'une série de conférences sur les dangers de l'islam radical.

Ce jugement du 20 décembre 2011 prouve que tandis que le christianisme et le judaïsme peuvent être dénigrés en toute impunité dans l'Autriche postmoderne et multiculturelle, énoncer la vérité sur l'islam entraîne immédiatement une lourde peine judiciaire.

Malgré le fait que ce cas ait des implications énormes pour la liberté d'expression en Autriche, et dans toute l'Europe, il n'a reçu pratiquement aucune couverture dans les grands médias américains.

Les problèmes kafkaïens d'Elisabeth Sabaditsch-Wolff ont débuté en novembre 2009, lorsqu'elle a animé un séminaire en trois séances pour le Freedom Education Institute, une organisation politique liée au Parti de la Liberté Autrichien.

Un hebdomadaire socialiste sur papier glacé, intitulé pompeusement NEWS en lettres majuscules, a envoyé une journaliste inconnue à cette conférence afin d'enregistrer secrètement les deux premières sessions. Les avocats de cette publication gauchiste ont ensuite envoyé les transcriptions au procureur viennois comme preuves de discours de haine envers l'islam, selon l'article 283 du code pénal autrichien (Strafgesetzbuch, StGB). Les poursuites judiciaires ont été engagées contre Sabaditsch-Wolff en septembre 2010, et le procès, présidé par un juge multiculturel mais sans jury, a commencé le 23 novembre 2010.

Cependant, dès le premier jour du procès, il s'avéra très vite que les accusations portées contre Sabaditsch-Wolff n'étaient pas aussi solides que le parquet les avaient présentées. La juge Bettina Neubauer souligna, par exemple, que seulement trente minutes de la première session du séminaire avaient été enregistrées.

Neubauer souligna également que certaines citations attribuées à Sabaditsch-Wolff étaient des apartés lors des pauses et ne faisaient pas partie du séminaire. De plus, seules quelques personnes les avaient entendues, non pas 30 personnes ou plus, soit le critère légal en Autriche pour définir une déclaration « en public ». Par ailleurs, Sabaditsch-Wolff a dit que ses commentaires n'étaient pas destinés à un forum public car le groupe restreint d'auditeurs avait été réuni exclusivement sur invitations et inscriptions au préalable.

Plus important encore, plusieurs commentaires attribués à Sabaditsch-Wolff étaient des citations qu'elle lisait directement du coran et d'autres textes théologiques musulmans. Craignant que cette farce de procès n'aboutisse à un non-lieu, la juge décida soudainement d'ajourner l'audience au 18 janvier 2011, visiblement pour se donner du temps pour écouter plus attentivement les enregistrements sur cassettes, mais aussi pour permettre au parquet d'étoffer sa cause.

Le 18 janvier, ayant réalisé que les premières accusations ne tenaient pas la route, la juge, non pas le parquet, informa Sabaditsch-Wolff qu'en plus de l'accusation de discours de haine, elle était maintenant accusée d'avoir « dénigré les symboles religieux d'un groupe religieux reconnu ». L'avocat de Sabaditsch-Wolff a immédiatement demandé que le procès soit ajourné afin que la défense prépare une nouvelle stratégie.

Lors de la reprise du procès, le 15 février 2011, la plainte pour incitation à la haine fut déboutée car la cour a conclu que les déclarations de Sabaditsch-Wolff n'avaient pas été faites de manière « provocante ». **Mais Sabaditsch-Wolff fut déclarée coupable d'avoir « dénigré les croyances d'une religion reconnue par la loi», en violation de l'article 188 du code pénal autrichien.**

La juge a statué que Sabaditsch-Wolff avait commis un délit en déclarant lors de son séminaire sur l'islam que le prophète musulman Mahomet était un pédophile (les paroles exactes de Sabaditsch-Wolff étaient : « Mahomet avait un penchant pour les petites filles »).

Selon le raisonnement de la juge, les relations sexuelles de Mahomet avec Aïcha, une fillette de neuf ans, ne pouvaient être considérées comme un cas de pédophilie puisqu'il est resté marié avec elle jusqu'à son décès [âgé de 63 ans]. Par conséquent, Mahomet n'avait pas un désir exclusif pour les petites filles car il était également attiré par des femmes adultes puisque Aïcha avait 18 ans lorsque Mahomet décéda.

La juge a condamné Sabaditsch-Wolff à verser une amende de 480 euros (625 dollars) ou à une peine alternative de 60 jours de prison. De plus, elle doit payer tous les frais du procès. L'amende peut sembler légère (elle représente une pénalité journalière de 4 euros pendant 120 jours, parce que Sabaditsch-Wolff est mère de famille et n'a pas de revenus), mais elle aurait été beaucoup plus lourde si Elisabeth avait eu des revenus.

Sabaditsch-Wolff a fait appel de cette condamnation auprès de la cour d'appel provinciale de Vienne (Oberlandesgericht Wien), mais cet appel a été rejeté le 20 décembre 2011. La cour a déclaré qu'Elisabeth irait en prison si l'amende n'était pas payée dans les six prochains mois. Elle a décidé de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg.

Après le procès, Elisabeth a déclaré que sa condamnation représentait « une journée noire pour l'Autriche ». La Fédération des universitaires de Vienne (Wiener Akademikerbund) a déploré le fait que ce jugement représente « une justice fondée sur la politique et les sentiments » et marque « la fin de la liberté d'expression en Autriche ».

Sabaditsch-Wolff n'est pas la seule Autrichienne à avoir eu des démêlés avec la justice à cause des lois liberticides de son pays. En janvier 2009, la politicienne et députée Susanne Winter a été condamnée pour le « crime » d'avoir affirmé, en faisant référence

au mariage de Mahomet et Aïcha, que « de nos jours, Mahomet serait considéré comme un pédophile ». Winter a également été condamnée pour « incitation à la haine » pour avoir déclaré que l'Autriche fait face actuellement à un « tsunami d'immigration musulmane ». Winters fut condamnée à payer une amende de 24 000 euros (31 000 dollars) et à une peine de prison de trois mois avec sursis.

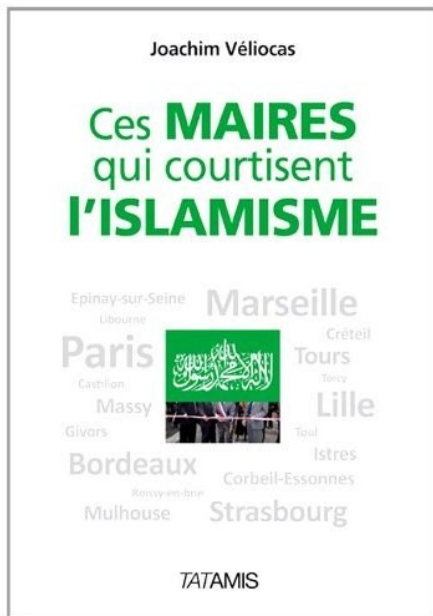
Soeren Kern est «Senior Fellow» pour les relations transatlantiques au groupe madrilène «Grupo de Estudios Estratégicos/Strategic Studies Group».

Source : "A Black Day for Austria", par Soeren Kern, Hudson NY, 26 décembre 2011. Traduction par Capucine pour Poste de veille

Une remarque sur ce numéro ? Un commentaire? Participer au prochain courrier des lecteurs ? Ecrivez-moi sur velio-cas@gmail.com

L'abonnement pour 12 numéros coûte 71 euros. (en ligne sur le site www.islamisation.fr).

En cadeau recevez Ces maires qui courtisent l'islamisme (valeur 20euros, 270 pages):



Présentation de l'éditeur

Alain Juppé dit avoir " d'excellentes relations " avec les " principaux leaders " de la communauté musulmane de Bordeaux. **Tareq Oubrou**, futur imâm de la Grande Mosquée de Bordeaux, est pourtant un laudateur des Frères musulmans, un mouvement qui milite pour la restauration du Califat et la réunion des musulmans d'Istanbul à Bordeaux, la frontière étant " une méprisable hérésie ".

A Marseille, **Jean-Claude Gaudin** ménage quant à lui toutes les composantes de l'islamisme local, sa mairie allant jusqu'à réaliser les dossiers de presse du mouvement Tabligh.

A Paris, **Bertrand Delanoé** offre 20 millions d'euros pour un Institut musulman, dont le site officiel nous informe qu'il comprend des salles de culte, c'est-à-dire une mosquée.

A Strasbourg, la nouvelle mosquée - financée par les collectivités locales - entretient des liens étroits avec l'islam radical. Certains élus UMP demandent une loi punissant l'" injure au fondement d'une religion ", soit le délit de blasphème prévu par la charia, à la suite de l'affaire des caricatures de Mahomet. Etc, etc, etc.